

An illustration of a town at night. The scene is dominated by a dark blue and purple color palette. In the foreground, a street lamp on a white pole casts a bright yellow cone of light onto a path that leads towards the background. The path is marked with white dashed lines. On either side of the path are stylized trees with black trunks and branches, some of which are adorned with small yellow lights. In the background, there are several multi-story buildings with windows that are lit from within, creating a warm yellow glow. The sky is filled with numerous small, bright white stars, suggesting a clear night sky. The overall style is that of a hand-drawn or digital illustration.

BUDGET PRIMITIF

2024



Table des matières

Introduction	3
1. Section de fonctionnement	4
1. Recettes de fonctionnement : 26,2 M€	4
1.1.1. Ressources fiscales et dotations	5
1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,5M€	9
1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.04M€	11
1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 168 000 €	12
1.1.5 Autres produits de gestion courante 125 000 €, produits financiers et produits exceptionnels	12
1.2 Dépenses de fonctionnement : 24,6M€	13
1.2.1 Charges à caractère général : 6,9 M€	13
1.2.2 Charges de personnel : 15,59 M€	18
1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1.69 M€	19
1.2.4 Charges financières : 276 000€	21
1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €	21
1.2.6 Atténuation de produits : 192 000 €	21
2. Section d'investissement	22
2.1 Recettes réelles d'investissement 9 M€	22
2.1.1 Autofinancement : 2,5M€	22
2.1.2 FCTVA : 1 420 000 €	23
2.1.3 Subventions d'investissement 2,3M€	23
2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €	23
2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM : 50 000€	23
2.1.6 Amendes de police : 110 000 €	23
2.1.7 Emprunt : 2,5M€	24
2.2 Dépenses d'investissement : 9,9 M€	25
2.2.1 Travaux : 6,8M€	26
2.2.2 Fonds de concours à RLV : 440 000€	29
2.2.3 Etudes : 305 000 €	29
2.2.4 Matériel informatique, logiciels, sites internet : 410 000€	29
2.2.5 Acquisitions immobilières : 78 500€	30
2.2.6 Acquisitions mobilières : 700 000€	30
2.2.7 Remboursements d'emprunts : 1,09M€	31
Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels	32
Tableaux synthétiques : Comptes administratifs	34
Conclusion	36

Introduction

Dans la lignée du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) voté lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, le Budget Primitif (BP) représente la première étape du cycle budgétaire annuel de la Commune.

Adopté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année concernée, ce budget est soumis au représentant de l'État dans les quinze jours suivant son approbation. Il confère au Maire l'autorisation d'engager les opérations financières prévues, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Il traduit les orientations du ROB en une matière chiffrée et détaillée.

Ce rapport doit favoriser l'appréhension et le suivi de la structure des différents chapitres du budget, en explorant en détail les recettes et dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement.

L'analyse comparative entre les prévisions de l'année en cours et les réalisations passées constitue une pratique habituelle. Les évolutions présentées se rapportent essentiellement au prévisionnel de l'année 2023. Par ailleurs, l'année 2024 présente des défis particulièrement complexes liés notamment à l'inflation, impactant les projections budgétaires. D'autre part, comme approuvé lors du Conseil municipal du 11 décembre 2023, la collectivité adopte la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

Au regard de l'évolution de nombreuses imputations comptables et afin de faciliter les comparaisons d'une année sur l'autre, la présentation du présent rapport a fait l'objet d'ajustements. Ainsi, afin d'anticiper sur l'évolution de la loi de finances, il a été choisi d'appréhender le poste relatif aux "études en vue d'investissement" (chapitre 20) dans un cadre budgétaire orienté vers la durabilité environnementale - dit « budget vert ».

Le rapport se concentre exclusivement sur l'examen des recettes et des dépenses effectives, excluant les opérations d'ordre qui, dans la mesure où elles sont équilibrées entre dépenses et recettes, ne génèrent aucun décaissement réel.

1. Section de fonctionnement

Les comparaisons sont effectuées de BP à BP consolidés, c'est-à-dire en incluant les décisions modificatives au budget. Toutefois, dans un souci de lisibilité les écritures intégrant la prise en compte du quotient familial sont exclues.

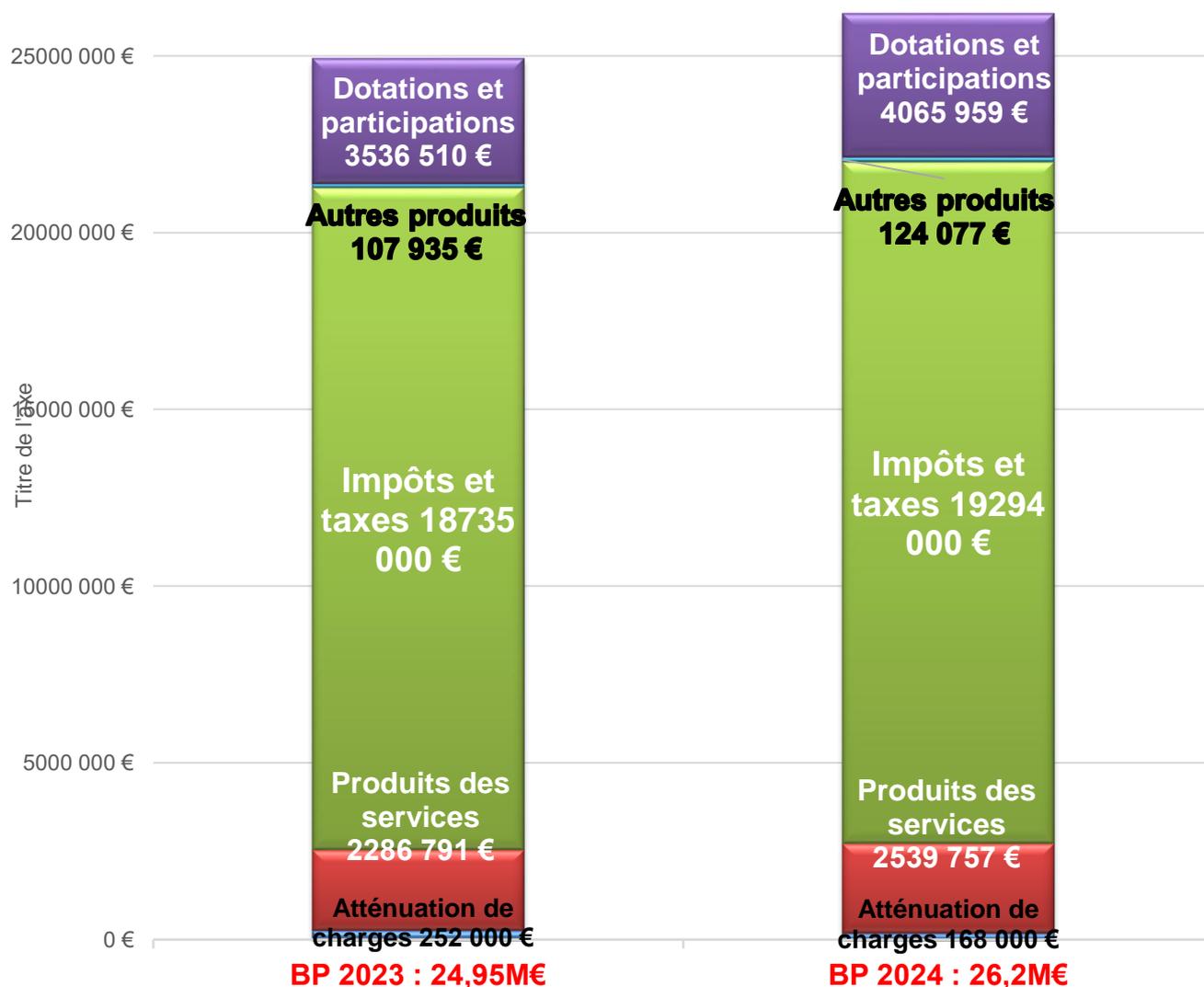
1. Recettes de fonctionnement : 26,2 M€

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en hausse de 5% par rapport au Budget prévisionnel 2023, pour s'établir à 26 201 000€, contre 24 955 000€ en 2023. Elles retrouvent ainsi une dynamique de progression qui reste néanmoins incertaine dans le temps dans la mesure où ses causes, en partie dues à l'inflation, s'accompagnent parallèlement de dépenses en hausse.

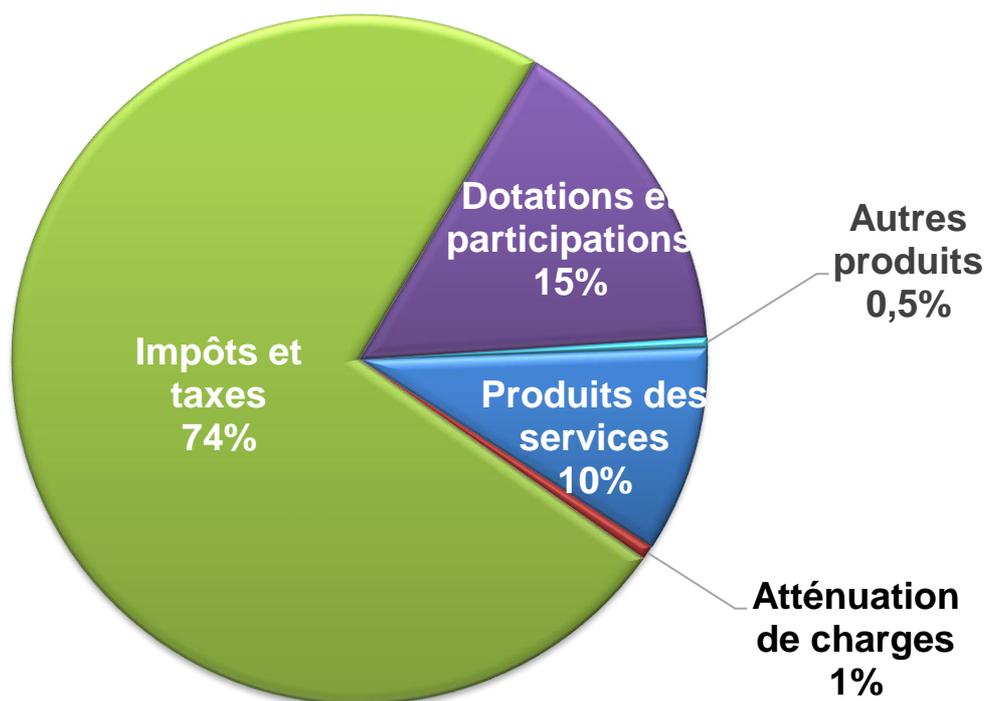
Par souci de lisibilité, il est proposé une analyse par principaux postes et non pas par chapitres comptables.

La répartition des ressources selon les grands postes de recettes se matérialise comme suit :

Recettes réelles de fonctionnement



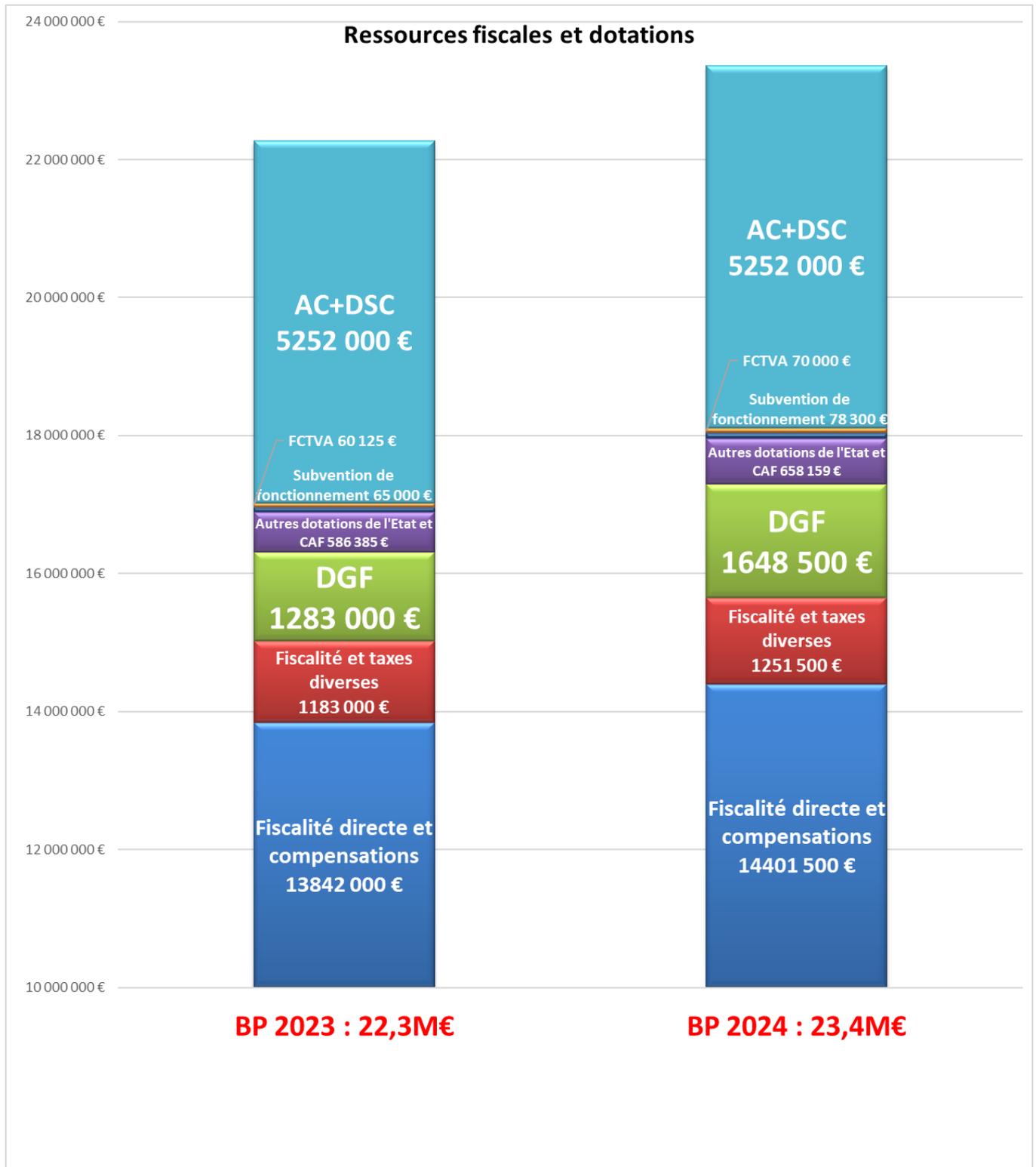
BP 2024, part des recettes



1.1.1. Ressources fiscales et dotations

Cette rubrique correspond aux chapitres 73 et 74 du Budget et se monte à 18,1M€, soit une hausse de 6,4% par rapport au BP2023. Les ressources fiscales et les dotations constituent la majeure partie des recettes de fonctionnement, à hauteur de 89%

Comme l'an passé, un retraitement complet vous est proposé, afin d'assurer la meilleure lisibilité entre les dotations et participations, la fiscalité propre à la collectivité, la fiscalité indirecte et les reversements par RLV. Ce retraitement est d'autant plus nécessaire qu'avec le changement de nomenclature comptable, les imputations changent.



1.1.1.1 Fiscalité communale directe

Cette recette est inscrite au sein des chapitres 73 et 74 et prévue pour 2024 à 14,4M€, soit une hausse de 6,4% par rapport à 2023. Cette somme intègre également les compensations versées par l'Etat dans le cadre des différentes réformes fiscales : compensation de la perte de la taxe d'habitation, puis compensation de l'abattement des valeurs locatives des locaux industriels.

La collectivité maintient ses taux d'imposition inchangés depuis 2014, conformément à son engagement.

	Taux proposés
Taxe Foncier Bâti (TFB)	46,38%

Taxe Foncier non Bâti (TFNB)	83.00 %
Taxe d'habitation (TH)	16,5%

Comme vu depuis 2020, le taux de TFB reprend désormais le taux anciennement départemental auquel s'ajoute le taux communal.

Le produit des taxes est noté en hausse par rapport à 2023.

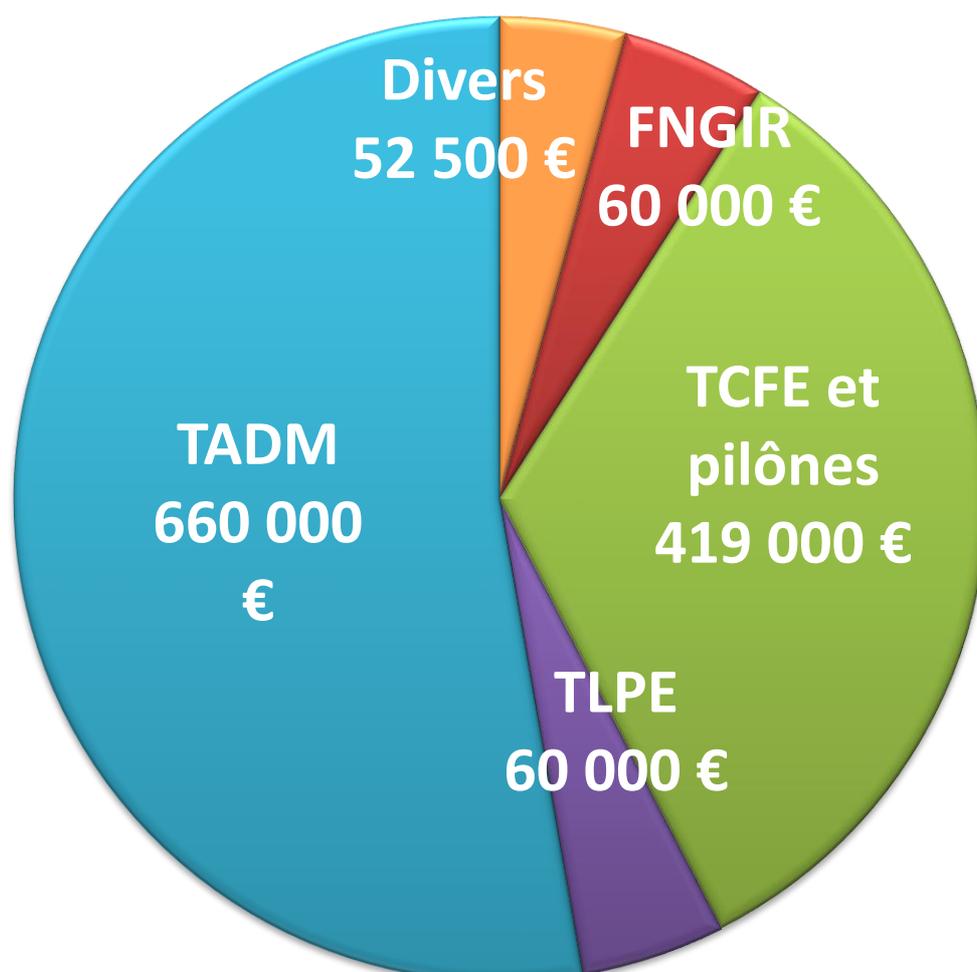
En effet, la reprise de l'inflation a un impact sur les recettes de fiscalité de la Commune, dans la mesure où les bases servant au calcul de la fiscalité sont indexées sur l'inflation. Aussi, d'après la Direction Départementale des Finances Publiques, la hausse des bases devrait s'établir entre +4,1% et +4,5%

Toutefois, cette hausse ne s'applique pas sur la totalité des bases. Par prudence, il est donc prévu une hausse +4,1% par rapport au réalisé 2023. La recette supplémentaire générée par rapport réalisé 2023 s'élèverait à environ 565 000€. Ce point sera confirmé à la réception de l'état de fiscalité au printemps 2024.

1.1.1.2 Fiscalité indirecte et taxes diverses

En ce qui concerne la fiscalité dite indirecte et les taxes diverses, elles s'élèvent pour 2024 à 1,25M€, soit une hausse de 5,8% par rapport au prévisionnel 2023, afin de se rapprocher du réalisé 2023. Le prévisionnel revient ainsi au niveau de 2022.

Fiscalité et taxes diverses : 1,25M€



La fiscalité indirecte comprend les recettes de la taxe additionnelle aux droits de mutations (TADM), estimées à 660 000€ pour l'année 2024. Le marché immobilier riomois se maintient mieux que la moyenne nationale et départementale, nous permettant de reconduire la recette prévisionnelle de 2023.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est maintenue à 60 000€.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est prévu à 60 000€ comme en 2023.

La taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur l'électricité sont estimées en hausse de 8% par rapport au BP2023, ce qui correspond à une hausse de 5,5% par rapport au réalisé 2023 - ces taxes étant directement indexées sur l'inflation.

1.1.1.3 Attribution de Compensation (AC) et Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : Transferts en provenance de RLV

Les transferts en provenance de RLV correspondent majoritairement à la restitution de taxe professionnelle initialement communale, déduite des charges/produits transférés à l'occasion de la création de l'EPCI Riom Communauté, devenu depuis Riom Limagne et Volcans (RLV). Ces transferts sont stables en 2024 conformément aux décisions prises dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal. Ces recettes sont inscrites au chapitre 73.

A cette restitution de taxe professionnelle (4,2M€) s'ajoute la dotation de solidarité (1,05M€).

1.1.1.4 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

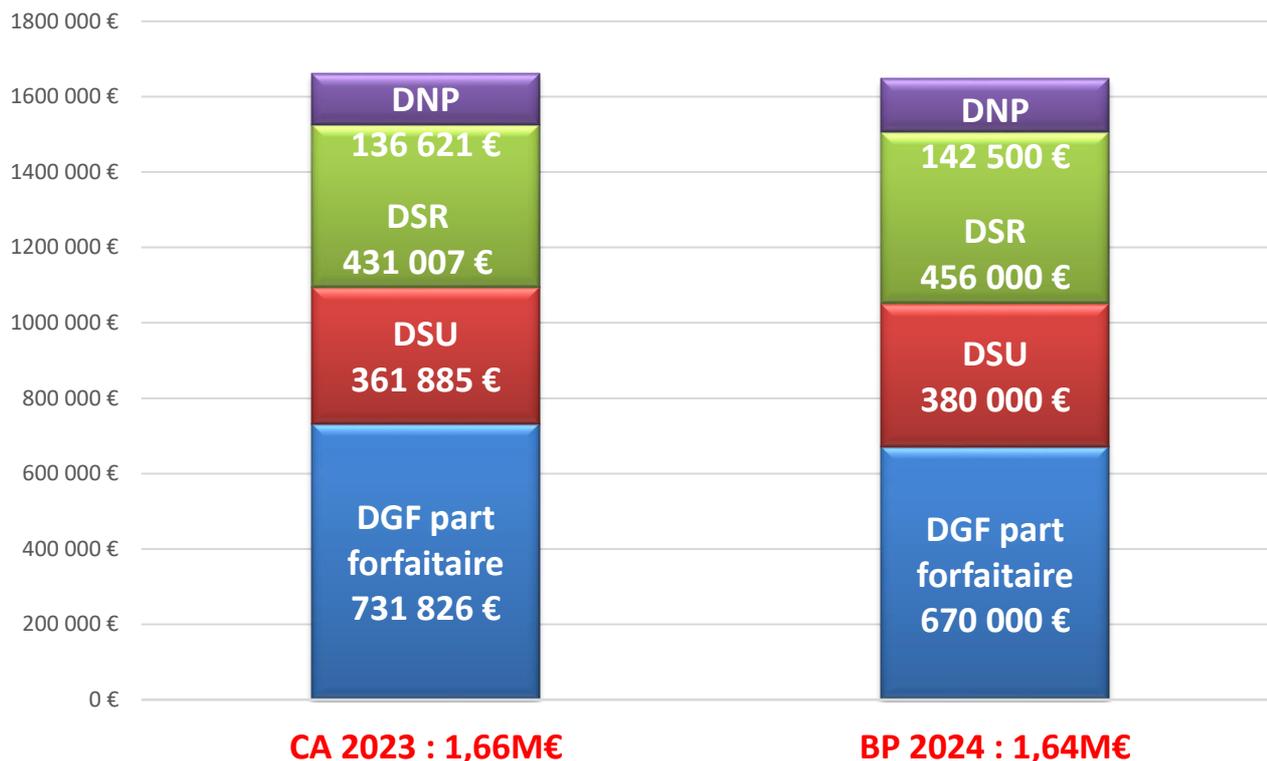
Cette recette est inscrite au chapitre 73 et prévue en légère hausse pour s'établir à 1,65M€. La comparaison se base sur le réalisé puisque le budget prévisionnel 2023 n'intégrait pas la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

En effet, comme présenté lors du ROB, l'année 2023 a vu le retour de cette dotation. Cette tendance se confirmant sur 2024, il est prévu de maintenir l'inscription de la DSR au budget à hauteur de 456 000€. En parallèle, la Commune continue de percevoir la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 380 000€.

A l'heure où ce rapport est rédigé, la position de l'Etat quant aux modes de calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) dans son enveloppe forfaitaire n'est pas encore connue. Aussi, la recette est envisagée en hypothèse basse à hauteur de 669 000€, contre 760 000€ en 2023. Selon le mode de calcul retenu, elle pourrait toutefois se monter jusqu'à 730 000€.

Enfin, la dotation nationale de péréquation est estimée à 142 000€.

Dotation Globale de Fonctionnement DGF



1.1.1.5 Dotation diverses de l'Etat et de la CAF

Outre la DGF, l'Etat perçoit d'autres dotations spécifiques liées aux missions exercées par la Commune. Tout d'abord, au titre des missions de prestations liées sur l'année n-1 (services de restauration scolaire, d'accueil de loisirs, de périscolaire), la Commune devrait percevoir 106 000€ de la part de l'Etat et 515 000€ de la part de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur 2024. Il convient toutefois de rappeler que l'intention initiale du gouvernement était de réduire de moitié le fonds d'amorçage des temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2023-2024, et qu'à cet égard il n'est pas garanti pour l'année scolaire 2024-2025. Pour mémoire, cette dotation était historiquement un fonds d'amorçage, créé en 2013 pour inciter les Communes et les accompagner dans la mise en place des TAP. Rebaptisé fonds de soutien au développement des activités périscolaires à compter de 2015, il ne correspond à aucune mission obligatoire pour les Communes et peut être supprimé à chaque loi de finances. Il faut donc se projeter sur une réduction des moyens avec une échéance annoncée de sa suppression en 2025.

La Commune perçoit également une dotation pour la tenue du recensement, une dotation pour la gestion des titres d'identité, et une dotation pour la tenue des élections européennes en juin 2024. Pour ces trois compétences régaliennes exercées par les Communes au nom de l'Etat, Riom touchera environ 40 000€ sur l'année 2024.

1.1.1.6 Dotations diverses d'autres organismes

Ces dotations correspondent principalement à des subventions en fonctionnement versées par la Région et le Département au titre de la Saison culturelle ou de l'Ecole d'Art et de Musique, à hauteur de 64 000€.

1.1.1.7 Fonds de Compensation sur la Valeur Ajoutée en fonctionnement (FCTVA)

Le FCTVA est prévu pour 2024 à hauteur de 70 000€, en lien avec les dépenses de fonctionnement éligibles réalisées en 2023.

1.1.2 Produits des services, domaine et ventes diverses : 1,5M€

Cette rubrique correspond à une partie du chapitre 70 du BP et regroupe les recettes d'exploitation des services (tarification du restaurant scolaire, redevances d'occupation du domaine communal, redevances du stationnement...).

Ce poste est prévu en hausse, afin de se rapprocher du montant effectivement réalisé en 2023 et non pas de la prévision budgétaire initiale qui était initialement très prudente, particulièrement pour le service enfance dont les recettes varient selon la fréquentation d'une année sur l'autre.

Les recettes des services sont variées. Elles englobent les différents services publics proposés aux Rimois.

Tout d'abord, les repas au restaurant scolaire pour les élèves fréquentant les écoles de Riom. La recette est prévue en hausse de 20 000€, afin de se rapprocher du réalisé de 2023 et prendre en compte l'augmentation de tarif décidée précédemment.

La Commune de Riom facture également des repas préparés par la Cuisine centrale à la Commune de Ménérol à hauteur de 65 000€. Au moment de l'élaboration du budget, la convention de prestation pour le compte de la Commune de Marsat (100 repas par jour) n'avait pas encore été signée. Aussi, la recette correspondante n'a pour l'heure pas été intégrée.

Toujours dans le domaine « enfance / jeunesse », les recettes liées aux inscriptions des élèves aux activités périscolaire et accueil de loisirs, s'élève à 192 000€. Ce poste apparait en hausse et fait l'objet d'un rapprochement avec le réalisé 2023.

Pour la pratique du sport, les collégiens et lycéens utilisent les gymnases communaux. Aussi, la Commune refacture à la Région et au Département cette utilisation à hauteur de 60 000€ par an.

Dans le domaine culturel, les recettes englobent plusieurs aspects. Elles intègrent les frais d'inscriptions aux Ecoles d'Art et de Musique, avec une légère hausse due à l'augmentation tarifaire antérieure. De plus, elles incluent les revenus provenant de la vente des billets et des abonnements pour la saison culturelle Accès Soirs.

Les recettes liées au stationnement ont été estimées à 322 000€, enregistrant une hausse de 22 000€ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation englobe les gains provenant des horodateurs et du forfait post stationnement, lequel a été revu à la hausse.

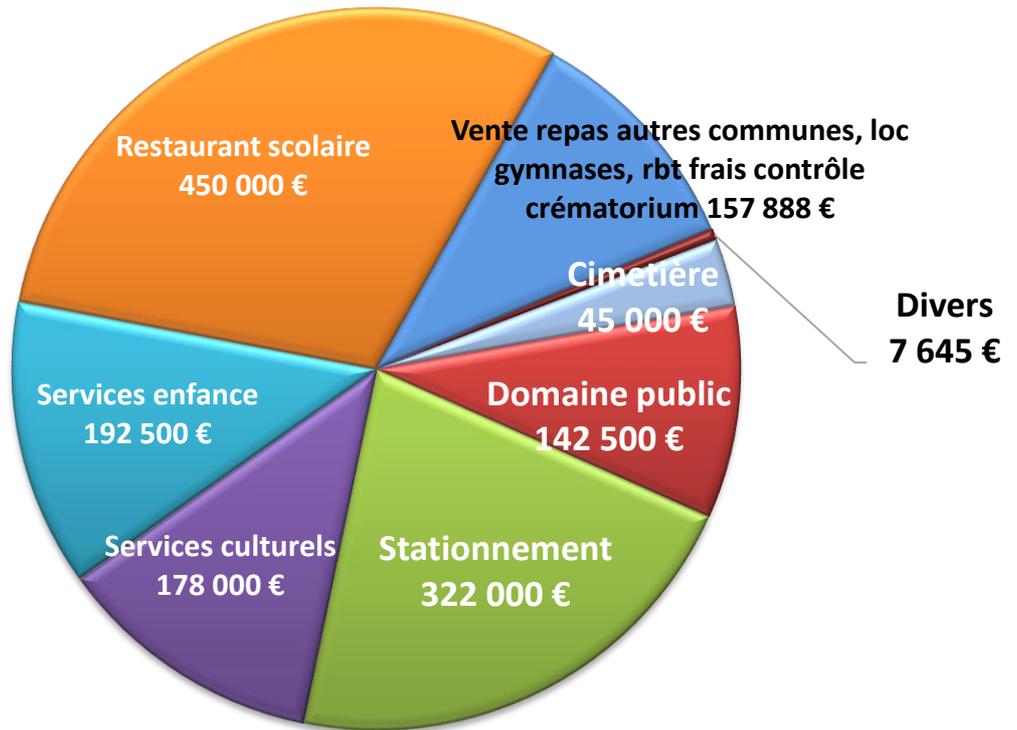
En ce qui concerne l'occupation du domaine public, comme les droits de place sur le marché, les taxis et les terrasses, une prévision de recettes à hauteur de 143 000€ a été établie, enregistrant une hausse de 30 000€ par rapport à la prévision de l'exercice précédent. Cette hausse concerne principalement les permissions de voirie (installations d'échafaudage sur le domaine public par exemple) qui sont portées à 40 000€ afin de se rapprocher du réalisé 2023.

Les redevances d'occupation de la halle génèrent 55 000€ de recettes annuelles, les droits de place sur le marché 22 500€, et enfin les terrasses et stationnement des taxis 25 000€.

Enfin, pour les concessions au cimetière, une hausse de 5 000€ est prévue afin de se rapprocher du chiffre réalisé en 2023.

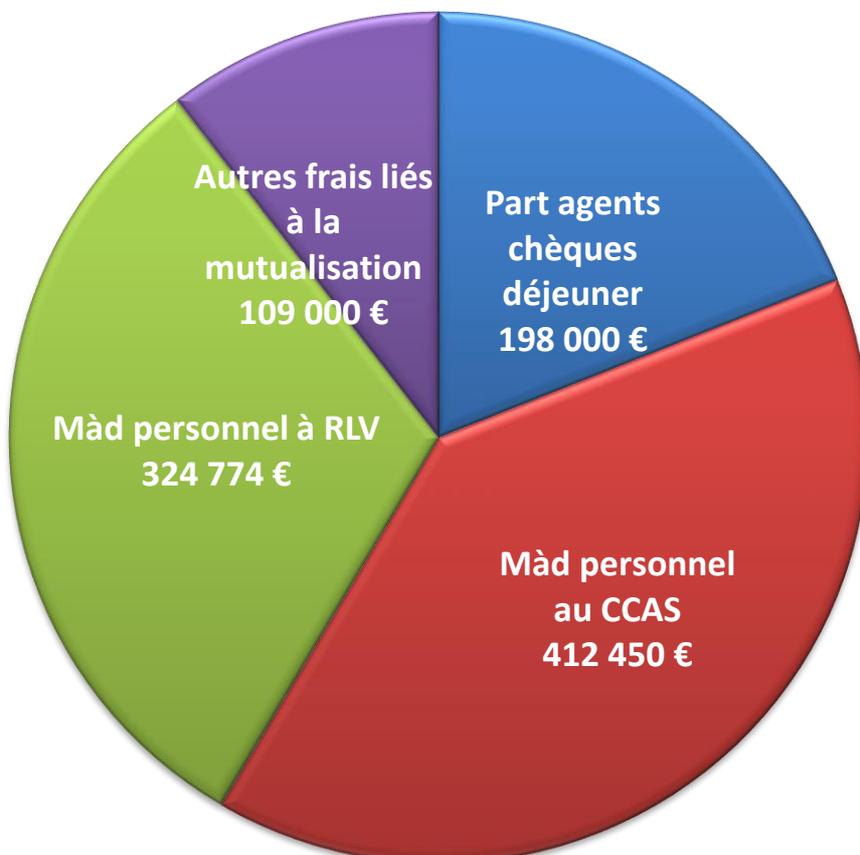
Dans le cadre de ces services, la Commune met en place des outils modernisés de paiement (règlement par carte bancaire ou en ligne).

Produit des services 1,5M€



1.1.3 Remboursement de frais divers et charges de personnel : 1.04M€

Continuons dans le détail du chapitre 70, avec le remboursement de frais divers et de charges de personnel hors remboursements d'assurance.



Cette section regroupe plusieurs éléments :

- La contribution des agents pour les chèques déjeuner, totalisant 198 000€.
- La mise à disposition du personnel communal au profit du CCAS, affichant une légère augmentation due à l'accroissement automatique des coûts lié à la masse salariale, à savoir le glissement technicité vieillesse et l'augmentation du point d'indice, pour un total de 412 450€ en 2024.
- L'affectation d'une partie des services des Sports et des Ressources humaines à RLV, pour un montant de 325000€.
- D'autres dépenses de mutualisation avec RLV, telles que les achats de fournitures et l'utilisation du matériel informatique, représentant 109 000€.

1.1.4 Remboursement Assurance Personnel et Décharges : 168 000 €

Cette rubrique correspond au chapitre 013 « atténuations de produits » du Budget prévisionnel et est prévu en baisse de 33%, passant ainsi de 252 000€ à 168 000€.

Ce poste regroupe le remboursement des indemnités journalières par les assurances souscrites par la collectivité ainsi que les décharges d'activité.

Il est revu à la baisse afin de correspondre au réalisé 2023. En effet, le BP2023 avait été fortement surévalué par erreur.

1.1.5 Autres produits de gestion courante 125 000 €, produits financiers et produits exceptionnels

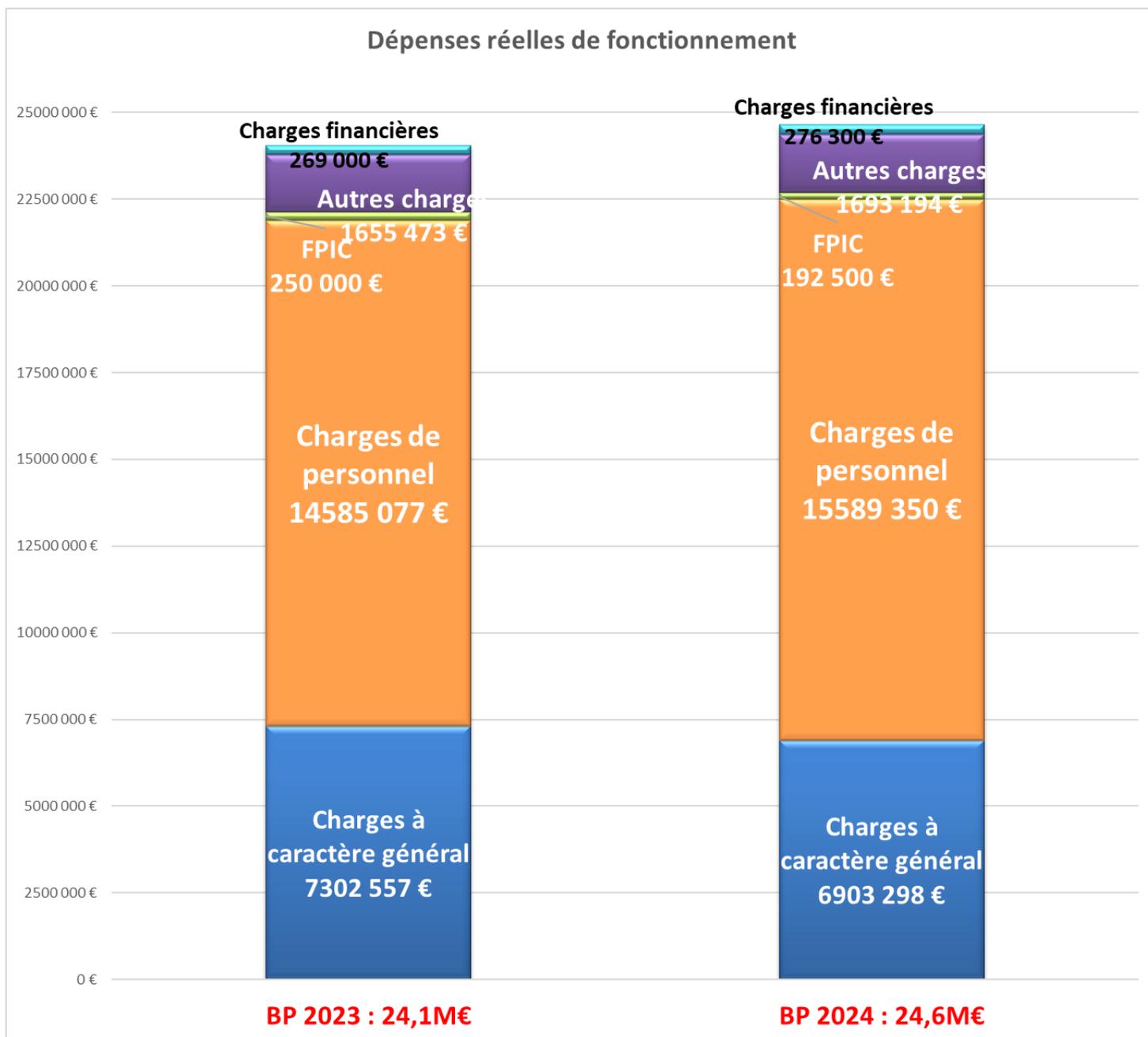
Cette rubrique correspond aux chapitres 75, 76 et 77 du BP. Il s'agit des revenus générés par la location de locaux et parkings du parc privé communal.

Ce poste est prévu en légère hausse par rapport à 2023 (+16 000€), en raison de la hausse des indices s'appliquant aux loyers et des charges refacturées.

1.2 Dépenses de fonctionnement : 24,6M€

Les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité s'élèvent pour le budget primitif 2024 à 24,6M€, soit une hausse de 1,7%. Le BP 2023 combiné aux décisions modificatives, hors valorisation du quotient familial, s'établissait en effet à 24 121 000€.

Les inscriptions se répartissent comme suit :



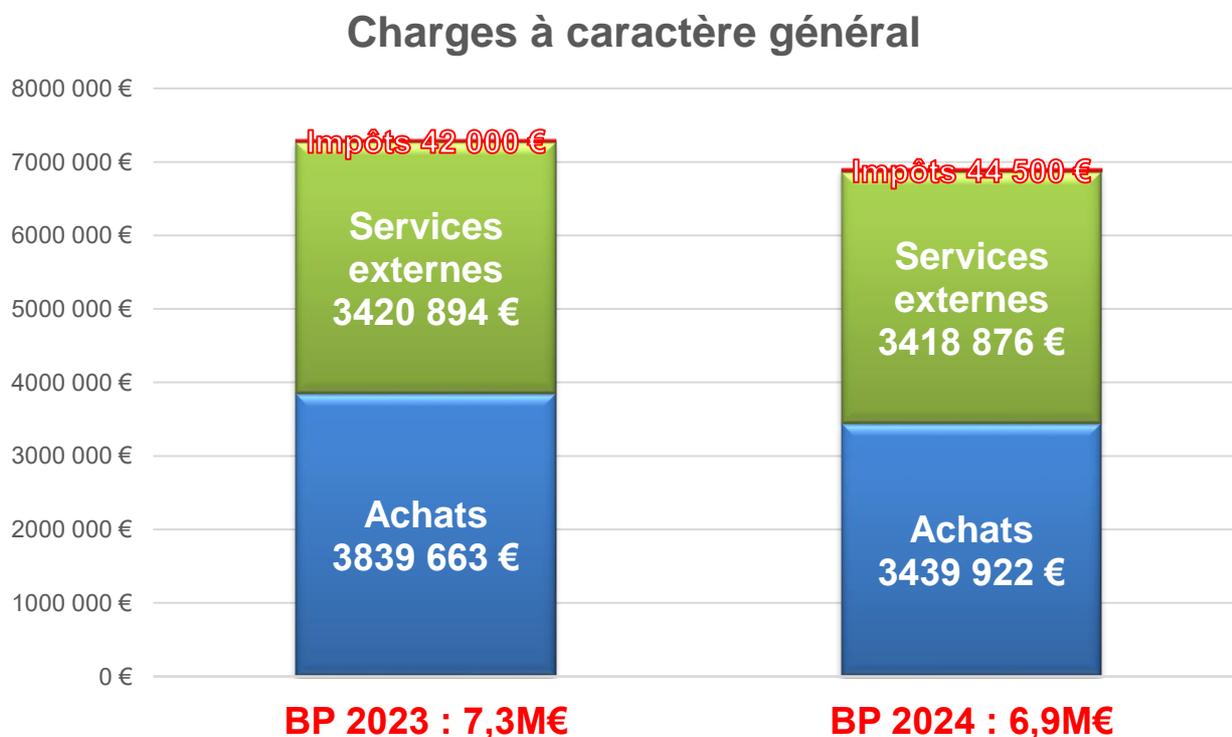
1.2.1 Charges à caractère général : 6,9 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 011 du BP et constitue le cœur des dépenses quotidiennes de la collectivité. Elle est prévue en baisse de 5,5%.

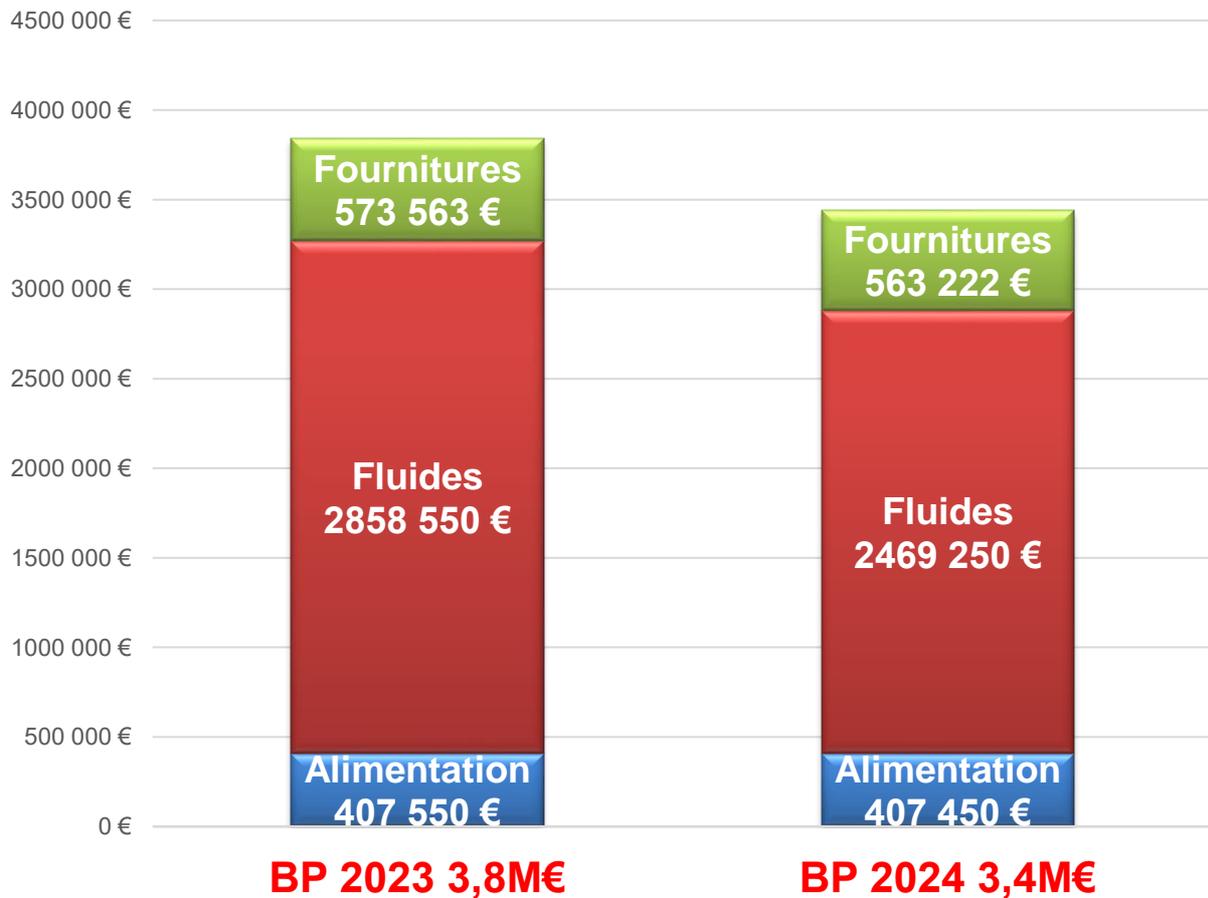
En effet, dans le BP 2023 la dépense gaz/électricité était provisionnée à 2,6M€ au regard des informations connues. Comme expliqué lors du ROB, l'atterrissage se situera plutôt autour de 2M€. Il est ainsi proposé une inscription 2024 sur la base du réalisé 2023.

Pour les autres postes, ils évoluent de façon différenciée.

Les principaux éléments constitutifs des charges à caractère général sont les achats non stockés de matériels et fournitures, le recours aux services externes et les impôts payés par la collectivité.



1.2.1.1 Achats : 3,4 M€



Ce poste comprend les fluides, les fournitures non stockées nécessaires au fonctionnement quotidien des services, ainsi que les achats de denrées pour la Cuisine centrale.

Le poste achat connaît une baisse de 400 000€. Comme indiqué précédemment, cette variation se concentre principalement sur la réévaluation du poste "fluides".

Pour la fourniture d'électricité, la Commune adhère depuis 2015 au groupement de commandes coordonné par le SIEG au niveau du Département. Sous forme d'accords-cadres et marchés subséquents, le marché actuel couvre la période de consommation 2023 - 2024.

Pour la fourniture de gaz, la Commune adhère depuis 2014 au groupement de commandes coordonné par le Conseil départemental. Le marché actuel couvre la période 2023, là aussi sous forme d'accords-cadres et marchés subséquents, avec une variation de prix mensuelle.

La somme de 150 000€ est également prévue en cas de sinistres (fuites notamment) liés à la fourniture de fluides.

Le budget alloué à l'achat de denrées pour la préparation des repas en Cuisine centrale, sous le poste "alimentation", reste stable pour l'année 2024. Comme indiqué lors de l'analyse des recettes, la convention de fournitures de repas pour les élèves de la Commune de Marsat n'était pas encore prévue au moment de la préparation du budget 2024. La collectivité se laisse donc l'opportunité de réviser cette enveloppe en cours d'année.

La cuisine Centrale s'engage à maintenir la qualité des repas qu'elle prépare. Les grammages sont fixés par une réglementation nationale, les quantités dans les assiettes sont donc maintenues. Les commandes de denrées alimentaires sont passées en tenant compte de la saisonnalité des produits et en privilégiant les circuits courts, conformément à l'ambition municipale de tendre vers l'autosuffisance alimentaire.

Le poste fournitures correspond au matériel pédagogique, aux fournitures administratives, aux produits d'entretien et aux vêtements de travail. Il est en baisse de près de 2% sur 2024, du fait des efforts de rationalisation par les différents services, et ce malgré le contexte inflationniste.

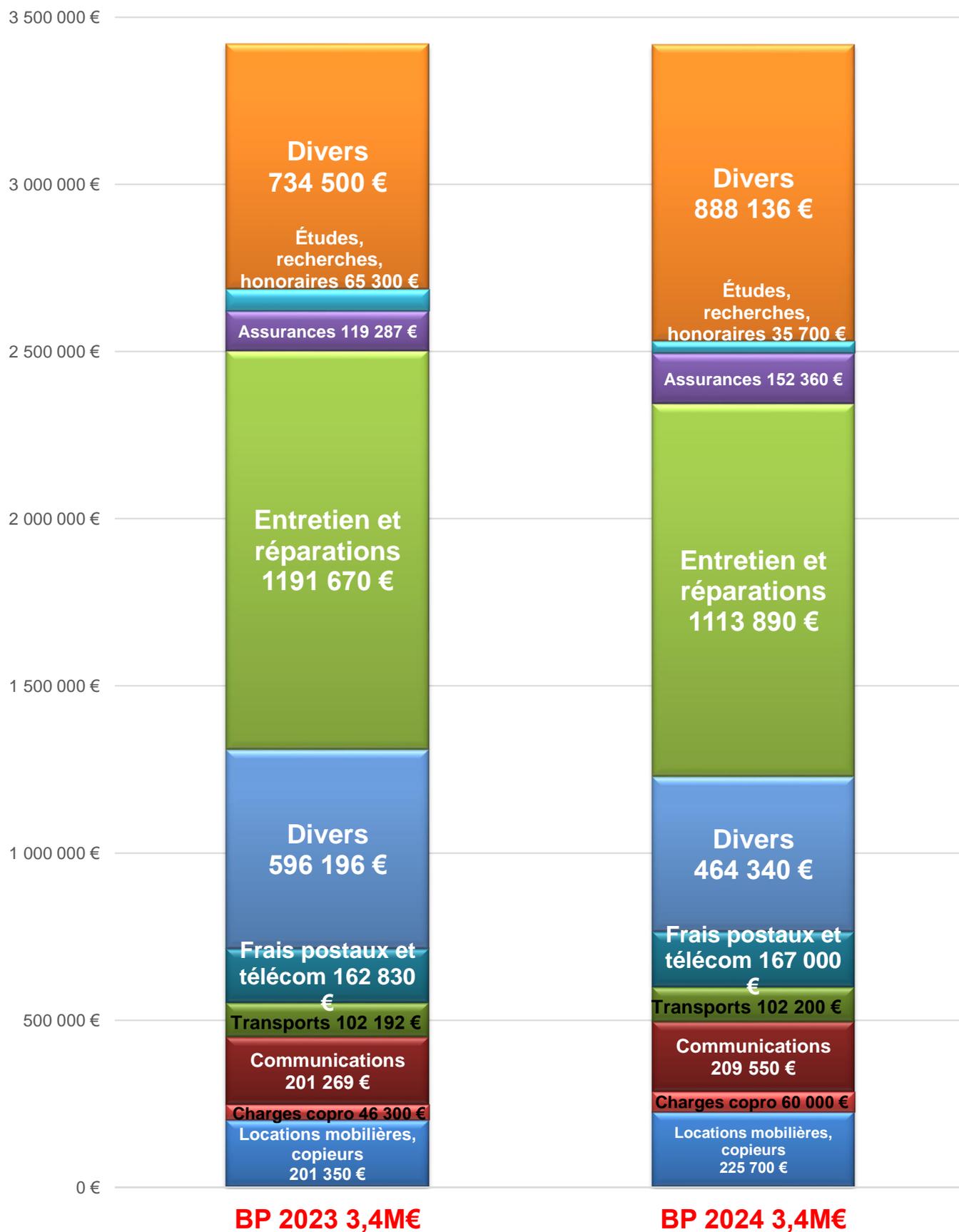
1.2.1.2 Services Externes 3.4M€

Dans l'ensemble, ce poste affiche une stabilité parfaite entre 2023 et 2024, ce qui est d'autant plus remarquable au regard de l'inflation et de la hausse du coût des contrats d'assurance. Cela reflète les efforts de rationalisation déployés par l'ensemble des services de la collectivité.

Cette stabilité découle également d'une légère diminution concernant l'entretien des locaux, en veillant à ce que cela n'impacte pas la qualité du service.

De manière globale, toutes les directions ont pris part à un effort de rationalisation budgétaire. Cette rationalisation s'est matérialisée par l'intégration de certaines missions en interne telles que l'animation autour des campagnes de rénovation des façades. De plus, les dépenses exceptionnelles de 2023 telles que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la délégation de service public du crématorium et des contrats d'assurance, n'ont pas été reconduites en 2024. En résumé, les lignes budgétaires demeurent stables.

Services externes

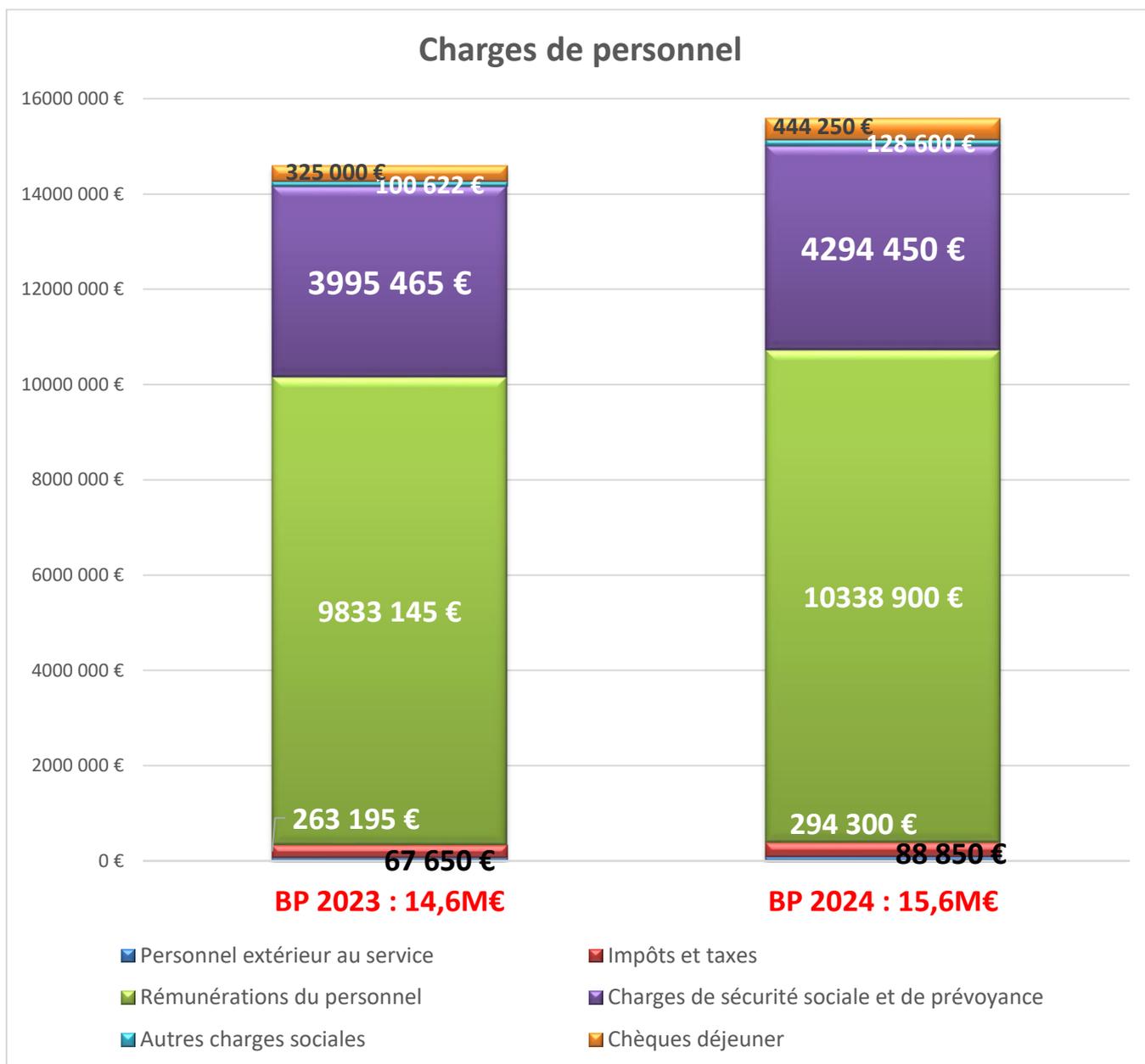


1.2.1.3 Impôts 44 500 €

Cette rubrique retrace principalement les taxes foncières dont la Commune est redevable. La Commune est en effet redevable de cette taxe pour les propriétés non affectées à des services publics (logements, stationnements couverts...) ou affectées à des services non exonérés tels que la Halle, la supérette du Couriat et le centre aéré de Loubeyrat. Ce poste est prévu à hauteur de 44 500€, soit +2500€ par rapport à 2023 afin de prévoir la hausse à venir des taxes foncières en lien avec l'augmentation ponctuelle des surfaces possiblement taxables.

1.2.2 Charges de personnel : 15,59 M€

Cette rubrique correspond au chapitre 012 du BP et est en hausse de 6,9%



La prévision budgétaire 2024 prend en compte toutes les variations décidées en 2023 et reportées sur une année complète, ainsi que les impondérables d'ores et déjà identifiés.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2024, le traitement indiciaire des agents est revalorisé de 5 points, ce qui génère une dépense supplémentaire de 130 000€.

La hausse du point d'indice décidée au niveau national en juillet 2023, apparait ici sur une année pleine, avec un impact de 175 000€.

Logiquement, si la rémunération principale augmente, les charges dites « patronales » augmentent de façon proportionnelle.

Le versement transport est en hausse, avec la prise en charge de 75% du forfait de déplacement (transports en communs) contre 50% auparavant. D'autre part, une prime aux déplacements en vélo et en covoiturage a été mise en place sur la collectivité, avec un coût prévisionnel de 7 000€

La prime d'assurance du personnel augmente de 25% pour l'année, passant de 255 000€ à 320 000€. En effet, le taux du contrat de la Commune passe de 3,98% à 4,18%. Le contrat, souscrit auprès de Allianz, est mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. De plus, ce taux s'applique sur une base elle-même en augmentation : les rémunérations brutes utilisées pour le calcul de la cotisation (à savoir traitement indiciaire, NBI et SFT) avec les diverses hausses (point d'indice notamment) et validations faites au budget sur les postes en 2024.

Ces prévisions tiennent également compte du glissement vieillesse technicité (GVT), à savoir les avancements d'échelon, de grade, promotions internes et autres réussites aux concours ainsi que d'éventuelles ruptures conventionnelles pour un total d'environ 47 000€.

Il est intéressant de noter que les différents postes du chapitre évoluent de façon différenciée. Si entre 2023 et 2024, le poste « rémunération du personnel » augmente de 5,14%, le poste impôts et taxes augmente quant à lui de 12%, le poste « charges de sécurité sociale » augmente de 7,5% et le poste « autres charges sociales » augmente de 28%. Les collectivités locales, en tant qu'employeur, sont en effet soumises à des prélèvements et cotisations.

En tant qu'employeurs publics, les collectivités locales sont tenues d'être particulièrement vigilantes pour ne pas faire peser sur le contribuable une pression disproportionnée par rapport à ses capacités et au volume des services publics proposés sur le territoire. Mais elles sont aussi attentives à leur poids en tant qu'employeur dans le tissu économique local, et au fait que les agents aussi sont des contribuables.

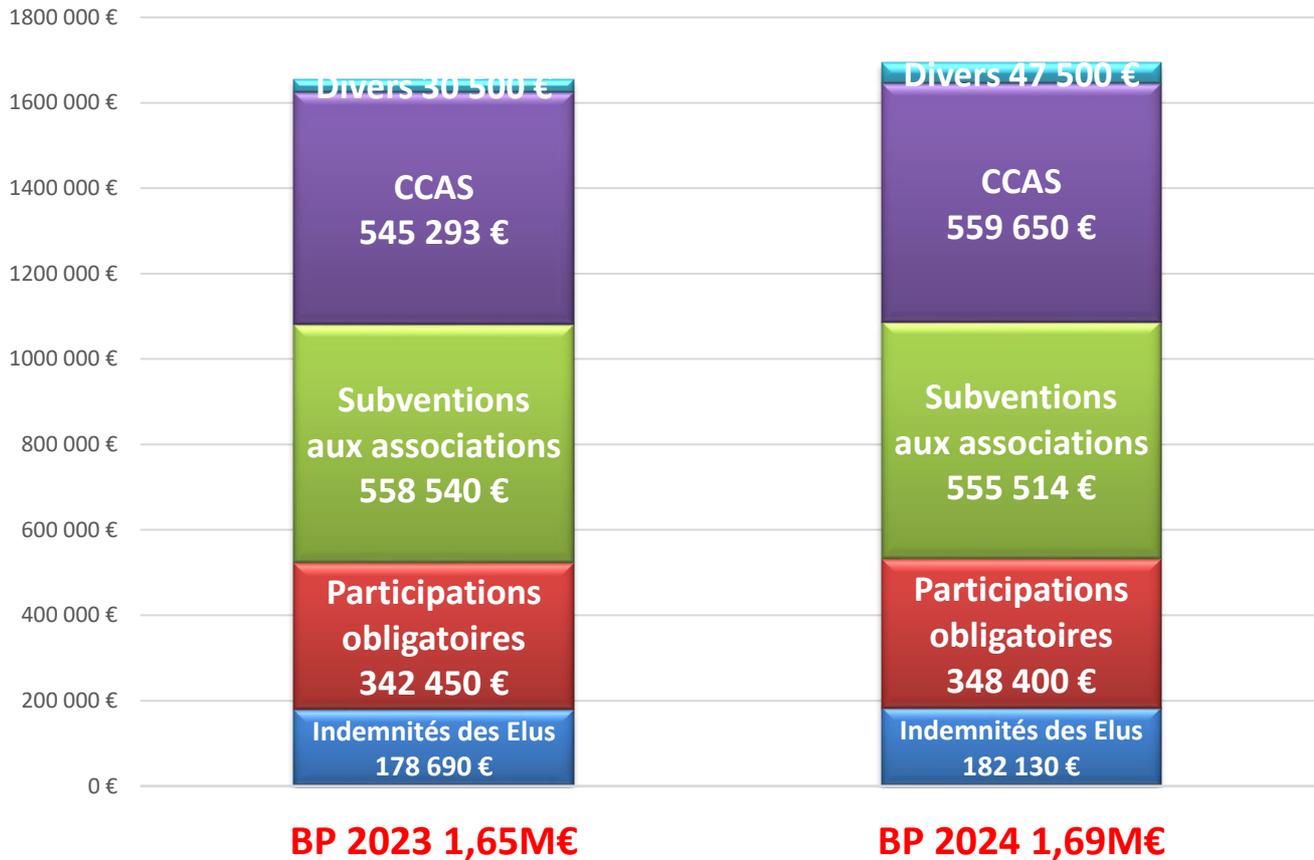
En 2022 et encore plus en 2023, les hausses de rémunérations ont été décidées unilatéralement par l'Etat et sans anticipation, en cours d'année, ce qui a constitué pour les collectivités une contrainte budgétaire non anticipée. Le rappel de ces dépenses subies ne doit pas faire oublier que le point d'indice n'augmente pas au même rythme que le SMIC et que depuis 2014, il n'a été que très peu augmenté. De plus, dans la fonction publique territoriale et en particulier dans les Communes, l'essentiel du personnel est composé d'agents de catégorie C, soit les plus bas salaires. Enfin, il convient de rappeler que pour anticiper sur l'allongement des carrières, les agents publics ont tous vu les grilles indiciaires être refondues avec la mise en place d'un avancement à durée unique et l'allongement de la durée des échelons, impliquant une progression GVT plus lente.

1.2.3 Autres charges de gestion courante : 1.69 M€

Cette rubrique renvoie au chapitre 65 du BP et correspond notamment aux subventions aux associations, à la participation OGEC et au partenariat avec le CCAS.

Ce poste est en légère hausse par rapport à l'année 2023.

Autres charges de gestion courante



1.2.3.1 Participations obligatoires : 348 000€

Au sein de ce poste, la contribution au SDIS n'apparaît plus sur 2023. Pour information, elle était de 658 000€ en 2022. En effet, dans le cadre du Pacte Financier et Fiscal, cette compétence avait été transférée à RLV.

La participation à l'OGEC est budgétée à hauteur de 290 000€ pour 2024, soit au même niveau qu'en 2022 et 2023. Le calcul exact de la subvention versée en 2024 sera ensuite effectué à l'appui du Compte Administratif 2023.

Le poste « fourrière animale » apparaît en hausse de 5 000€. Pour la fourrière animale, Riom adhère au groupement de commande conduit par la Commune de Clermont-Ferrand. La hausse est liée au résultat de la nouvelle mise en concurrence, le contrat étant arrivé à échéance.

1.2.3.2 Associations 555 000 €

Ce poste valorise le soutien financier de la Commune aux associations reste dans une stabilité globale.

En 2024, le secours catholique ne percevra pas de subvention exceptionnelle au titre de l'épicerie solidaire, ce projet faisant l'objet d'un partenariat plus global.

Les fonds d'intervention dans les différents domaines sont quant à eux provisionnés comme les années antérieures.

Afin d'évaluer le plus fidèlement possible l'effort de la collectivité en direction du tissu associatif, il est à noter qu'aux subventions directes s'ajoutent les prestations en nature dont les associations bénéficient au quotidien : mise à disposition de locaux, prise en charge des fluides, prêts de matériels et autres prestations diverses qui constituent une aide substantielle à leur fonctionnement.

1.2.3.3 Action Sociale : 560 000 000 €

Ce poste, en hausse de 14 000€, recouvre :

- La subvention d'équilibre de 150 000€ allouée au CCAS. Cette subvention est destinée à équilibrer les comptes du CCAS, et prévue sur la base d'un fonctionnement hors contexte sanitaire (les non-dépenses liées aux éventuelles annulations d'animations pouvant ainsi être réorientées vers des besoins liés à la crise).

- La traduction financière des coûts de fonctionnement du CCAS pris en charge par la Commune à hauteur de 410 000€, en hausse de 14 000€ en raison de l'augmentation du coût des ressources humaines lui-même lié à une création de poste afin d'assurer le pilotage opérationnel du projet pluri-partenarial d'épicerie solidaire et poursuivre la veille dans le cadre de l'Observatoire social.

1.2.4 Charges financières : 276 000€

Les charges financières se retrouvent au chapitre 66 du BP et correspondent aux intérêts de la dette. La prévision de 2024 apparaît stable par rapport à 2023. En sus des intérêts de la dette en cours, il est prévu le remboursement d'une nouvelle annuité correspondant à l'emprunt d'équilibre qui serait sollicité à mi-année.

Pour rappel, le remboursement du capital de l'emprunt apparaît en section d'investissement.

1.2.5 Charges exceptionnelles : 20 000 €

Il s'agit du chapitre 67 au BP.

Ce poste est reconduit en légère baisse, en lien avec le réalisé. Ce chapitre comprend par exemple les remboursements de trop perçus de charges à des locataires, ou bien au besoin les indemnités liées à des protocoles transactionnels.

1.2.6 Atténuation de produits : 192 000 €

Il s'agit du chapitre 014 au BP.

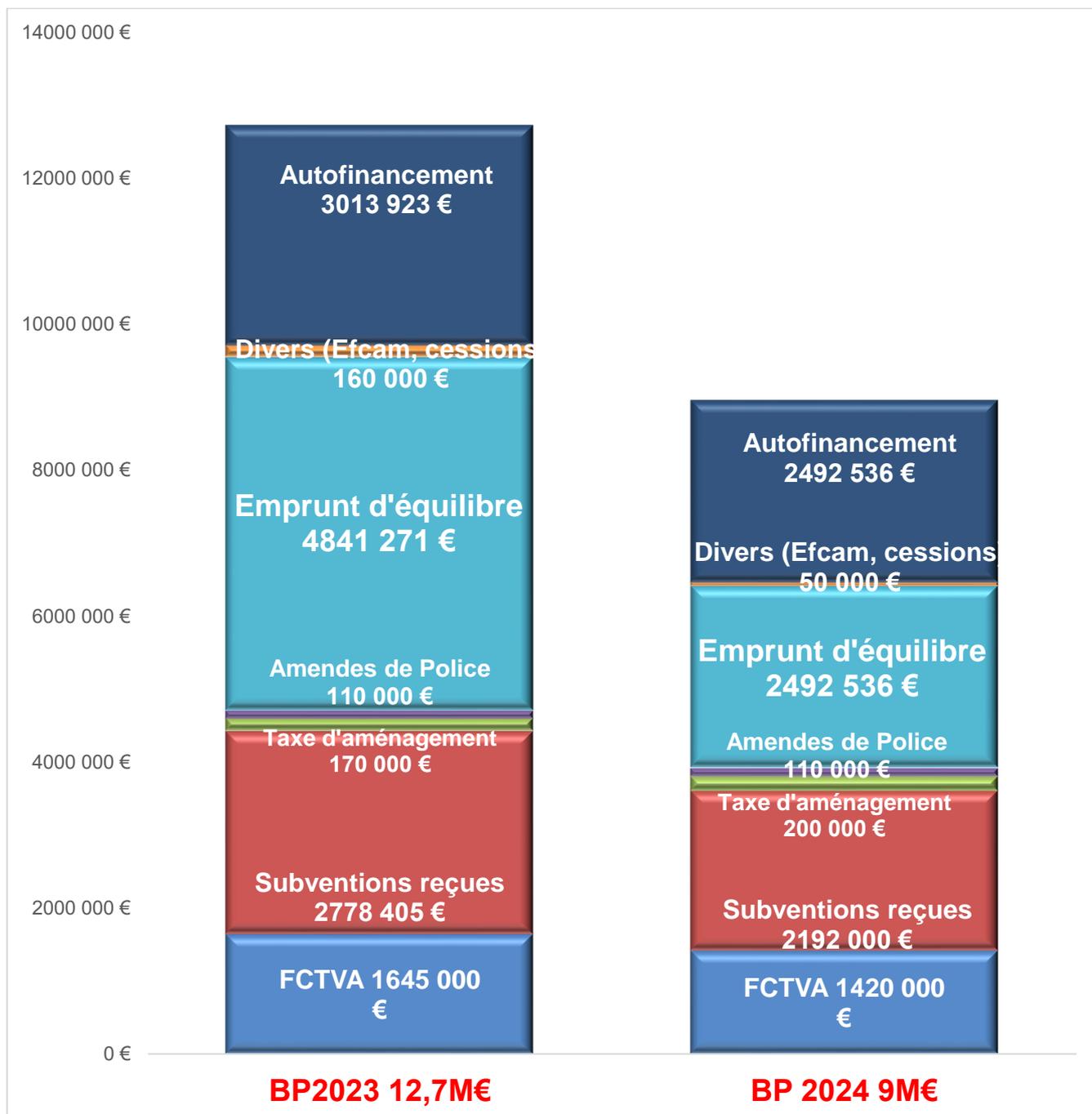
Ce poste est prévu en forte baisse.

En effet, ce chapitre concerne principalement le FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). Cette baisse est directement liée au pacte financier et fiscal avec RLV avec le transfert de la compétence SDIS.

2. Section d'investissement

2.1 Recettes réelles d'investissement 9 M€

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose les recettes réelles suivantes :



2.1.1 Autofinancement : 2,5M€

Cette rubrique correspond à la nature comptable 021.

Il s'agit de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, opérations d'ordre comprises.

2.1.2 FCTVA : 1 420 000 €

Le FCTVA 2023, mécaniquement généré par le volume de l'investissement de la Commune sur l'année 2023, se montera à 1 420 000 €. Il correspond à un reversement à la Commune par l'Etat de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles lors de l'année n-1. Logiquement, les dépenses en investissement sur 2023 étant moins importantes que sur l'année 2022, la recette de FCTVA diminue.

2.1.3 Subventions d'investissement 2,3M€

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP.

Elle comprend 2,3M€ d'inscriptions nouvelles.

Comme chaque année, les subventions ne sont inscrites au budget qu'une fois qu'elles ont effectivement été confirmées par un arrêté d'attribution.

L'année 2023, marquée l'achèvement de plusieurs projets d'investissements d'envergure (aménagement d'un parc urbain et d'une voie verte à l'entrée de ville sud, restructuration complète du groupe scolaire Jean Rostand), a été une année de fortes rentrées de subventions.

L'année 2024, avec un nouveau cycle d'études puis travaux, sera logiquement moins conséquente en termes de subventions, puisque les sommes sont en règle général effectivement perçues une fois les travaux achevés.

En conséquence, les demandes de subventions déposées ou à déposer pour des projets n'apparaissent pas dans le budget primitif, les dossiers étant encore en cours d'instruction.

Les services de la Commune travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les partenaires locaux (Conseil régional, Conseil départemental) afin de solliciter des subventions pour chaque projet éligible. En effet, comme présenté au cours du ROB, chaque projet d'investissement doit être prioritairement financé par le biais de l'autofinancement et des subventions.

Les subventions octroyées aux Communes évoluent, que ce soit dans leurs montants avec des enveloppes globales en baisse, ou bien dans leurs critères avec de fortes exigences environnementales vis-à-vis des projets soutenus.

2.1.4. Taxe d'aménagement : 200 000 €

La taxe d'aménagement se retrouve au chapitre 10 du BP.

La taxe d'aménagement est prévue légèrement en hausse par rapport à la prévision 2023, afin de se rapprocher du réalisé effectif sur 2023. Dans la mesure où cette taxe dépend du rythme de sortie de nouveaux programmes, elle est fortement liée au dynamisme du marché de la construction neuve. Il est ainsi complexe de la prévoir avec précision.

2.1.5 Cessions, divers et remboursement par l'EFCAM : 50 000€

Il n'est pas prévu de cession sur l'année 2024. En effet, les principaux appels à projets (friches carcérales, écoquartier et îlot Grenier) étant soit en cours soit en phase de compromis, les cessions et encaissements ne devraient intervenir qu'ultérieurement. Il a toutefois été procédé à une inscription de 10 000€.

Par ailleurs, 10 000€ supplémentaires sont inscrits en « opérations pour compte de tiers ». Cela permet à la Commune, dans le cadre des opérations de ravalement de façades dans le centre-ville, de réaliser ou mandater des travaux pour le compte de particuliers.

Enfin, cette rubrique inclut l'échéance annuelle de l'EFCAM pour leur acquisition des locaux de l'ancienne bibliothèque municipale, à hauteur de 30 000€.

2.1.6 Amendes de police : 110 000 €

Cette rubrique se retrouve au chapitre 13 du BP

L'Etat rétrocède aux Communes et à leurs groupements une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT).

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Pour l'année 2024, il est proposé d'inscrire 110 000€, soit une stabilité par rapport à l'année 2023.

2.1.7 Emprunt : 2,5M€

L'emprunt d'équilibre s'inscrit au chapitre 16 du BP

Une fois toutes les recettes d'investissement comptabilisées, il est nécessaire d'équilibrer le budget prévisionnel au travers d'un emprunt.

Aussi, pour l'année 2024 l'emprunt d'équilibre est proposé à hauteur de 2,5M€.

Comme exposé lors du ROB, la dette de la collectivité est particulièrement saine, que ce soit en termes de niveau d'endettement, de typicité d'emprunt ou encore de taux. Les offres d'emprunt sont cependant moins avantageuses actuellement qu'elles n'ont pu l'être au cours des années 2017-2021, où les taux d'intérêt étaient exceptionnellement bas. En début d'année 2024, les taux fixes sur 20 ans pour les collectivités s'établissent autour de 4%.

Afin de diversifier son profil de dette, la collectivité va rechercher des emprunts en adéquation avec son besoin, que ce soit au travers d'enveloppes dédiées au financement des projets ayant un impact positif sur le climat ou bien au travers de taux variables indexés sur des indices fiables comme le Livret A.

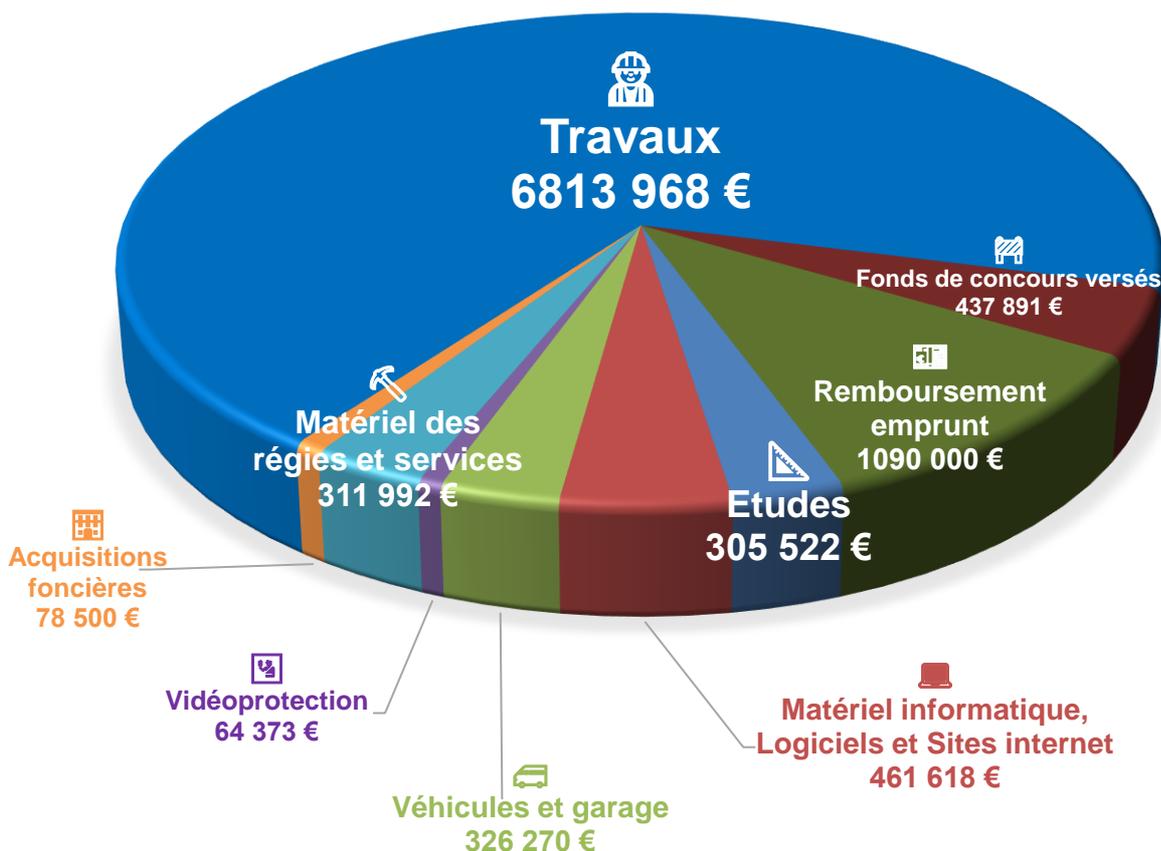
2.2 Dépenses d'investissement : 9,9 M€

Les dépenses d'investissement 2024 reviennent à un niveau plus « classique », lié au cycle d'investissement. Les travaux d'envergure s'étant achevés en 2023, il est désormais temps de repartir sur une phase d'études et de lancement des chantiers.

Hors opérations d'ordre, la section d'investissement propose l'inscription des dépenses réelles suivantes:

	Inscriptions Nouvelles	Restes à réaliser	Total
Dépenses	9 362 134 €	528 000€	9 890 134€

Ces 9,9 M€ se répartissent de la manière suivante :



Pour l'année 2024 et dans la continuité de 2023, la Commune poursuit ses investissements dans le cadre de la démarche « *Riom fait sa transition* » qui irrigue l'ensemble des thématiques du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

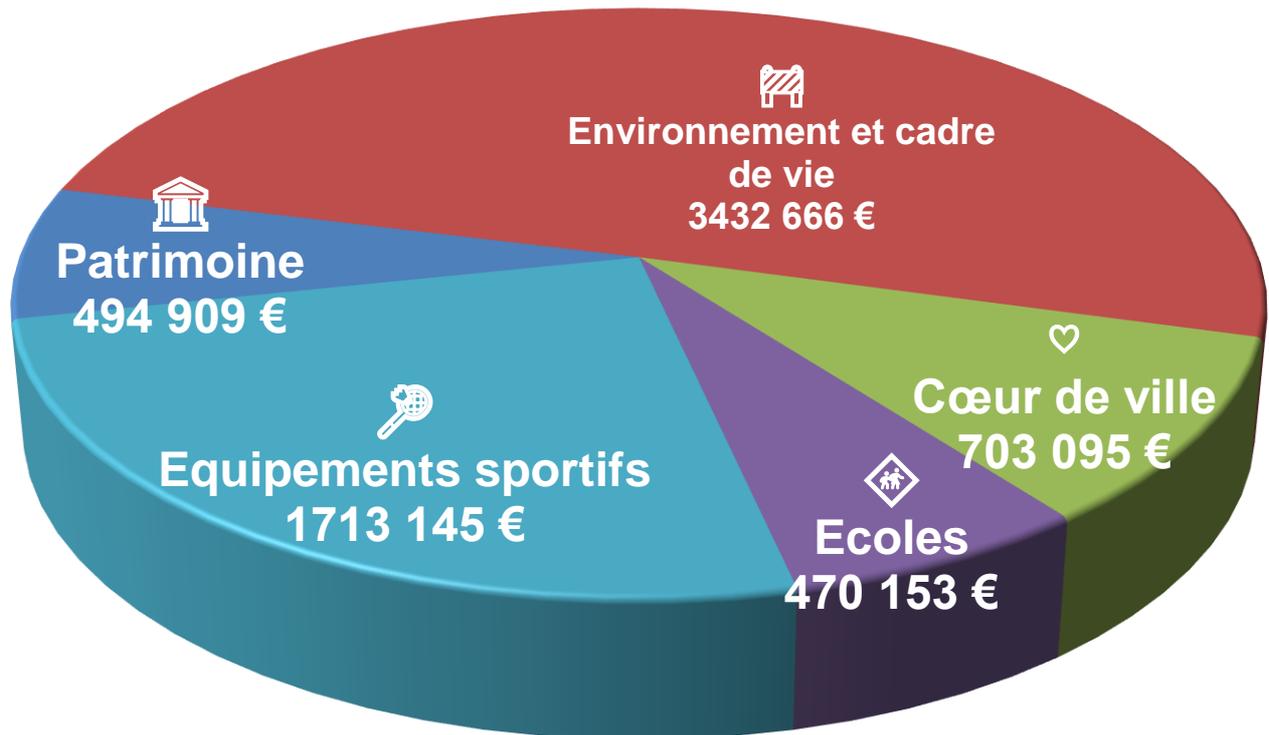
C'est ainsi que de façon inédite, le chapitre relatif aux études sera présenté sous la forme d'un budget vert.

Dans la continuité de 2023, l'année 2024 fait la part belle aux projets de décarbonation des modes de circulation et de renaturation de l'espace public, et met l'accent sur la performance énergétique des bâtiments dans le cadre du (Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)).

2.2.1 Travaux : 6,8M€

Cette rubrique correspond au chapitre 23 du BP et à une partie du chapitre 21 pour les travaux du cimetière. 6,45M€ sont issus d'inscriptions nouvelles et 361 000€ sont issus de reports de l'année 2023.

Ces 6,8M€ se répartissent de la manière suivante :



2.2.1.1 Thématique Environnement et Cadre de vie : 3,4M€

Ces investissements incluent 176 000€ de reports de 2023. À chaque phase des travaux, l'objectif d'améliorer la performance énergétique est intégré, depuis l'étude jusqu'à la réalisation.

En 2024, une enveloppe globale de 1 285 000€ est prévue pour améliorer la performance énergétique via l'adoption de l'éclairage LED dans la Commune. Ces fonds seront alloués au remplacement de tous les éclairages publics par des LED, intégrant un système de télégestion pour faciliter leur contrôle. Cette initiative pourrait permettre un retour sur investissement estimé entre 7 et 8 ans (consommation d'énergie et maintenance).

Initialement, 875 000€ seront dédiés au remplacement progressif des unités d'éclairage (ampoules et mâts) sans nécessiter de travaux majeurs. En parallèle, des opérations plus étendues comprendront l'amélioration des chemins reliant les vestiaires aux nouveaux terrains de sport du parc du Cerey (60 000€), la liaison entre le stade Emile Pons et le

groupe scolaire Pierre Brossolette (35 000€), ainsi que l'achèvement des travaux sur la rue St Amable et dans le cœur de ville (155 000€).

Ces investissements seront également dédiés à la mise aux normes des éclairages le long de l'avenue Virlogeux (120 000€) et aux feux de signalisation au carrefour de l'avenue de Chatel-Guyon, ainsi qu'au croisement devant le Lycée Pierre-Joël Bonté (40 000€).

En ce qui concerne les voiries et les parcs

Les travaux de réseaux prévus dans le Quartier Dunkerque représentent 625 000€ sur 2024, soit un quart du coût global des travaux. Le rythme d'avancée des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Commune dépend de celui de RLV pour ce chantier d'envergure qui vise à supprimer un point noir en termes de déperdition sur le réseau d'eau potable.

Les travaux pour la création du « Parc des platanes » à la Varenne, entre le lotissement Quartus et le Groupe scolaire Pierre Brossolette, se poursuivra pour 255 000€. Outre la conservation des platanes qui ont donné leur nom à la rue, les travaux visent à créer des circulations douces, un espace engazonné et un espace type jardin-forêt.

Comme chaque année, une enveloppe « grosses réparations de voiries » est prévue à hauteur de 350 000€. Outre les travaux « classiques », cette enveloppe intègre également les travaux de désimperméabilisations des sols.

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle aire de camping-cars, une enveloppe de 100 000€ est provisionnée comme prévu dans le contrat avec le concessionnaire afin de préparer le terrain d'assise des travaux qu'il réalisera pour une ouverture prévue en juillet 2024. Des travaux de reprise du carrefour seront également réalisés à l'automne, en coordination avec le concessionnaire, ainsi que pour un cheminement doux complémentaire et un fléchage vers le cœur de ville.

Dans le même secteur, une enveloppe de 70 000€ est prévue pour une première phase d'études et de travaux sur les parcelles de l'ancienne station-service « Burias », désormais propriété communale par expropriation, aux fins de démolition des bâtiments.

Un cheminement piéton est prévu à hauteur de 120 000€, entre cette aire et le boulevard de la Liberté via la zone dite du Pré Monsieur. L'idée étant de permettre aux futurs usagers de l'aire, et aux riverains de la rue du Colombier Lanore, de rejoindre facilement le centre-ville

Il est prévu d'investir 73 000€ pour les travaux de rénovation et d'accessibilité des toilettes publiques au parc de Cerey, ainsi que pour la création d'une station de pompage dédiée à l'arrosage. L'objectif est de mettre fin à l'utilisation d'eau potable pour l'arrosage par la mise en place ce système dédié utilisant notamment l'eau de pluie.

Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique, une enveloppe globale de 200 000€ a été allouée pour plusieurs projets spécifiques, principalement orientés sur le remplacement des systèmes de chauffage :

- Au stade Emile Pons, un montant de 35 000€ sera dédié au remplacement de la chaudière, à la production d'eau chaude sanitaire et à la rénovation des réseaux de distribution, ces interventions visant à résoudre des problèmes de vétusté.
- Au stade Pierre Robin, un budget de 38 000€ sera investi dans le remplacement du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire pour remédier à des installations dépassées.
- Pour le gymnase de l'Amitié, le remplacement des émetteurs de chauffage est prévu suite au raccordement au réseau de chaleur, mais le montant n'a pas été encore chiffré.
- Dans les locaux occupés par le Centre social et situés place José Moron, un budget de 45 000€ est prévu pour le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation, également en raison de leur vétusté.
- Enfin, à la Maison des Associations, une somme de 100 000€ sera engagée pour remplacer le groupe froid existant, à la fois énergivore et dépassé sur le plan de son usage.

Ces différents investissements ciblent spécifiquement des équipements et des structures présentant des problèmes de vétusté et d'inefficacité énergétique, dans le but d'améliorer leur fonctionnement et de réduire la consommation énergétique globale pour la collectivité.

2.2.1.2 Thématique Ecoles : 470 000€

Avec l'achèvement de la restructuration du groupe scolaire Jean Rostand, le budget 2023 a été fortement consacré au domaine éducatif.

Toutefois, certaines dépenses relatives aux aménagements des abords de l'établissement restent encore à honorer, rendant nécessaire l'inscription d'une somme de 230 000€ au Budget Primitif de 2024.

L'année 2024 sera principalement consacrée à l'entretien du bâti scolaire existant.

Un programme de rafraîchissement est prévu pour le groupe scolaire René Cassin, incluant la réfection des peintures et des menuiseries extérieures pour un montant de 250 000€, ainsi que l'installation de nouveaux stores pour un coût de 76 000€. Des réflexions sont en cours concernant l'aménagement de la cour de récréation.

Pour le groupe scolaire Maurice Genest, des travaux de réfection des peintures et des menuiseries extérieures sont également programmés pour un montant de 25 000€.

2.2.1.3 Thématique Cœur de Ville : 703 000€

En 2024, la mise en œuvre des projets s'accélère sur le cœur de ville.

Le plus important d'entre eux, la revitalisation des deux friches carcérales, fera l'objet sur 2024 d'un travail de concertation entre la Ville, les citoyens, le candidat retenu et les services de l'Etat en vue d'affiner et consolider le projet – et ce, en parallèle du processus d'acquisition des sites par le candidat. Les seuls travaux prévus sur 2024 concernent l'aménagement d'une maison de projet dans l'ancienne maison d'arrêt.

Autre projet d'envergure : la renaturation de la place Félix Pérol qui devrait aboutir sur cette année 2024. Jusqu'ici, cette place était quasi exclusivement utilisée pour la circulation et le stationnement des voitures, mais son potentiel pour valoriser le centre historique n'est pas pleinement exploité. Aussi, cet espace sera transformé en un véritable lieu de vie et d'échanges pour les habitants du quartier et du centre ancien. A noter que le projet s'aligne sur les objectifs de valorisation du secteur sauvegardé définis dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour cette place dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

2.2.2.1.4 Équipements sportifs : 1,7M€

L'année 2024 sera marquée dans ce domaine par les travaux de rénovation du **Gymnase de l'Amitié au parc de Cerey**. Il s'agit du plus grand gymnase de la Commune, avec un espace de 1 150 m² et des tribunes pouvant accueillir jusqu'à 750 personnes dans le cadre d'évènements sportifs d'envergure. Il est envisagé de le positionner comme base arrière pour les épreuves de breakdance lors des Jeux de Paris 2024, dans le cadre de la labellisation "Terre de Jeux 2024" en partenariat avec RLV.

Dans cette optique, le gymnase fera l'objet d'une rénovation complète de son enveloppe et de ses équipements techniques. L'enveloppe totale des travaux est portée à 1 155 000€TTC, dont 1M€TTC inscrit sur 2024. Ce projet est subventionné par l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et par le Conseil départemental du Puy deôme au titre du fonds d'initiative aux Communes. Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 65%

Par ailleurs, si les travaux de la **salle de musculation et de récupération au sein du complexe Emile Pons** sont achevés, il reste encore 58 000€ de factures à régler sur 2024.

Outre les équipements fermés, l'année 2024 sera également l'occasion de rénover certaines **surfaces sportives extérieures**.

En ce qui concerne les équipements nouveaux, **deux terrains multisports verront le jour** dans les quartiers de la Varrenne et du Couriat, représentant un investissement total de 300 000€.

2.2.2.1.5 Culture et Patrimoine 500 000€

En 2024, une attention particulière sera portée au patrimoine historique de la collectivité avec notamment la continuation des travaux de mise aux normes électriques et de mise en conformité ERP de la Basilique Saint-Amable. Ces travaux feront l'objet d'une allocation supplémentaire de ressources à hauteur de 185 000€ et de reports à hauteur de 33 000€.

Par ailleurs, une enveloppe globale de 70 000€ sera consacrée à des travaux de réparation ponctuelle du patrimoine culturel et culturel. Sont concernés la Maison des associations suite à un dégât des eaux, la Tour de l'Horloge avec l'installation d'une solution anti-pigeons pour 10 000€, et l'Eglise du Marthuret avec le lancement d'une étude pour la rénovation intérieure à hauteur de 35 000€. Sur cette dernière enceinte, le projet de restauration des tableaux "Ecce Homo" et "Le Christ devant Pilate" est inscrit au budget pour un montant de 34 000€.

Enfin, s'ajoutent des enveloppes visant à poursuivre les travaux sur les logements d'urgence en partenariat avec CCAS, ainsi que les enveloppes habituelles de réparations suites aux sinistres.

2.2.2 Fonds de concours à RLV : 440 000€

Les fonds de concours à RLV permettent de participer, aux côtés de la communauté d'agglomération, aux projets qu'elle porte et qui présentent un intérêt communal avéré.

L'attribution de compensation en investissement pour les travaux d'eaux pluviales suite au Pacte financier et fiscal s'élève à 87 000€ en 2024. Pour mémoire, cette attribution est progressive et augmentera chaque année pour s'établir à 460 000€ par an en 2029.

Notons par ailleurs que RLV réalise des travaux pour l'aménagement d'un cheminement doux sur le parc européen d'entreprises de Riom au travers d'une convention de mandat, pour un montant de 140 000€ en 2024.

Enfin, les travaux d'eaux pluviales menés par RLV sur le quartier Dunkerque suivent leur cours avec une participation de la Commune à hauteur de de 171 000€ pour cette 2^e année (fin des travaux en 2025).

2.2.3 Etudes : 305 000 €

Cette rubrique se retrouve dans le chapitre 20 budget communal.

Elle est portée au budget à hauteur de 250 000€, en sus de 55 000€ de reports.

Au cours de l'année 2023, d'importants chantiers de travaux ont été menés à terme avec succès. Pour faire perdurer dynamique d'investissements fructueux, il est impératif de poursuivre des études relatives aux différents projets en cours ou à venir. Ainsi, l'année 2024 sera marquée par la concrétisation de nombreuses études, qu'elles soient pilotées en interne (et donc sans affichage budgétaire) ou bien confiées à des cabinets spécialisés pour leur mise en œuvre.

A cet égard, plusieurs **prestations intellectuelles** sont prévues pour l'année 2024 :

- une étude de programmation et une évaluation énergétique sur les friches « Rexiaa » rue de l'Ambène à hauteur de 40 000€, en vue de solliciter des subventions spécifiques destinées aux économies d'énergie dans le cadre du projet de transfert du centre technique municipal à horizon 2026 ;
- la poursuite des études de programmation sur les bâtiments « OPERA » et « Comptoir Solidaire » avec l'amorçage des phases de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 57 000€ ;
- un accompagnement du CEREMA dans le cadre de la refonte de la stratégie de stationnement sur le cœur de ville, en lien avec le projet renaturation du Pré Madame à hauteur de 30 000€ ;
- une étude en copilotage Ville-conseil de quartier Riom Sud en vue de la rénovation de la place José Moron : une consultation, évaluée à 30 000€, permettra notamment le lancement des premières études topographiques du site ;

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique et du SDIE, plusieurs bâtiments sont ciblés pour la réalisation d'audits énergétiques : la Maison des Associations, la salle Dumoulin, le Rexy Théâtre, les vestiaires de sport du Cerey, le gymnase Régis Chabert et l'école René Cassin.

Enfin, dans ce chapitre apparaît l'indemnisation des candidats non retenus pour l'appel à projet dans le cadre de la revitalisation des friches carcérales. Le choix du candidat devrait être effectif prochainement.

2.2.4 Matériel informatique, logiciels, sites internet : 410 000€

Le matériel informatique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP, les logiciels et création de site internet se retrouvent au chapitre 20 du BP. Les éléments sont ici regroupés pour une meilleure lisibilité.

Comme chaque année, il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique devenu obsolète. Ainsi est prévu le remplacement des Tableaux Numériques Interactifs (TNI) des écoles Pierre Brossolette, Maurice Genest et René Cassin pour un montant de 100 000€. Ces opérations se font dans le cadre d'un marché à bon de commande, qui prévoit notamment la maintenance des appareils pour plusieurs années.

Dans le cadre de la convergence des services avec RLV, les commandes seront groupées afin de pouvoir bénéficier de prix plus intéressants.

Afin de garantir la sécurisation des données des collectivités, la refonte des serveurs s'avère nécessaire. Là encore, il est envisagé de regrouper les technologies des deux collectivités afin de bénéficier d'économies d'échelle et d'accroître la sûreté technologique des collectivités. Ainsi, une enveloppe de 150 000€ est inscrite en 2024 pour le renouvellement des postes et la première phase d'évolution des serveurs.

Par ailleurs, le site internet de la Commune fera l'objet d'une refonte totale à horizon 2^{ème} semestre 2024. Cette opération est évaluée aux alentours de 40 000€, incluant la première année de maintenance du site et la formation des agents pour la gestion quotidienne.

Enfin, dans le cadre du travail de valorisation historique et mémoriel des deux anciennes prisons porté par la Commune, est prévue la création d'un site internet dédié - indépendant du site internet de la Commune, quoique les deux sites communiqueront - pour un montant évalué à un peu moins de 40 000€.

2.2.5 Acquisitions immobilières : 78 500€

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

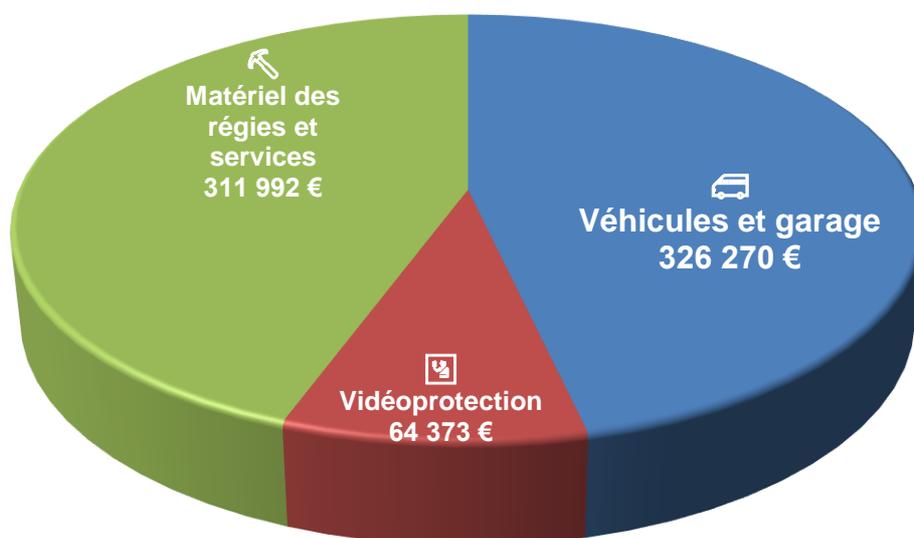
L'année 2023 a été marquée par des acquisitions importantes : fonciers « Rexiaa » en vue de l'installation du futur CTM terrains Sablon du Corail/Deveyrac en vue de la création d'un parc urbain au sein du futur écoquartier, friches carcérales en vue de l'appel à projets.

Enfin, comme chaque année, 25 000€ sont inscrits afin d'enrichir la réserve foncière visant à la préservation de la ceinture verte.

2.2.6 Acquisitions mobilières : 700 000€

Cette rubrique se retrouve au sein du chapitre 21 du BP.

Ces acquisitions concernent l'amélioration et le renouvellement des moyens du service public. Ils permettent d'assurer le bon fonctionnement des services au quotidien, en particulier des régies qui effectuent un grand nombre de missions en interne. Dès lors, les agents doivent pouvoir disposer d'un matériel de qualité afin de garantir leur sécurité dans leur travail et la bonne exécution de leurs missions.



2.2.6.1 Véhicules et service garage : 326 270€

La 6e année d'exécution du programme pluriannuel de remplacement des véhicules communaux concerne, pour l'année 2024, uniquement des véhicules légers. Nos obligations en matière de véhicules « propres » sont intégrées à la prévision budgétaire.

2.2.6.2 Matériel des services et des régies : 311 000€

Comme annoncé lors du ROB, ce poste est moins mobilisé sur 2024, en vertu d'un plan de gestion des matériels, et de mutualisation de certains outils avec RLV, notamment en ce qui concerne le garage.

2.2.6.3 Vidéoprotection : 64 000€

Le renouvellement du parc de caméras de vidéoprotection afin d'assurer la sécurisation des espaces publics est inscrit au budget à hauteur de 64 000€.

2.2.7 Remboursements d'emprunts : 1,09M€

Cette rubrique correspond au chapitre 16 du BP.

L'année 2024 verra le remboursement de 940 000€ de capital des emprunts en cours de vie.

À cela s'ajoute le remboursement du capital de l'emprunt d'équilibre, pour lequel on peut projeter un remboursement à hauteur de 150 000€ de capital supplémentaire.

Tableaux synthétiques : Budgets prévisionnels

Dépenses - Fonctionnement					
Chapitre	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 561 333 €	5 662 907 €	6 215 952 €	7 302 557 €	6 903 298 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	13 757 380 €	13 828 205 €	14 094 494 €	14 585 077 €	15 589 350 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	268 151 €	280 000 €	295 000 €	250 000 €	192 500 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	78 285 €	150 000 €	0 €	177 723 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	6 351 674 €	4 973 960 €	4 035 306 €	3 013 923 €	1 823 932 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 243 713 €	1 478 420 €	2 112 719 €	2 216 266 €	2 319 995 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	2 711 409 €	2 821 343 €	2 842 742 €	2 134 782 €	1 693 194 €
66 - CHARGES FINANCIERES	95 000 €	75 000 €	92 000 €	269 000 €	276 300 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	425 364 €	193 000 €	161 000 €	34 000 €	20 000 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	25 000 €	0 €
Total	30 492 309 €	29 462 835 €	29 849 213 €	30 008 328 €	28 818 569 €
Recettes - Fonctionnement					
Chapitre	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	4 472 228 €	3 573 500 €	2 989 540 €	3 339 276 €	1 381 523 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	231 000 €	256 500 €	238 000 €	252 000 €	168 000 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	756 935 €	759 332 €	1 216 720 €	1 234 807 €	1 236 254 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 666 567 €	2 410 639 €	2 461 462 €	2 286 791 €	2 539 757 €
73 - IMPOTS ET TAXES	19 475 877 €	18 470 127 €	18 981 322 €	18 735 000 €	5 337 000 €
731 - IMPOTS ET TAXES					13 957 000 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 723 712 €	3 833 537 €	3 813 269 €	4 015 818 €	4 065 959 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	127 990 €	115 200 €	112 900 €	107 935 €	124 077 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	500 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	37 500 €	37 000 €	29 000 €	29 700 €	2 000 €
Total	30 492 309 €	29 462 835 €	29 849 213 €	30 008 328 €	28 818 569 €
Dépenses - Investissement					
Chapitre	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
001 - SOLDE INVEST REPORTE	3 829 370 €	3 154 457 €	3 064 554 €	1 457 130 €	4 553 831 €
020 - DEPENSES IMPREVUES	721 €	0 €	0 €	150 000 €	
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	756 935 €	759 332 €	1 216 720 €	1 234 807 €	1 236 254 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 478 000 €	9 371 296 €	480 503 €	320 000 €	320 000 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	15 000 €	35 000 €	35 000 €	223 705 €	0 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 100 211 €	1 035 811 €	1 046 211 €	1 181 500 €	1 090 000 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 416 €	375 525 €	279 074 €	483 114 €	505 377 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	270 000 €	150 000 €	380 000 €	380 663 €	437 891 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 987 195 €	2 842 712 €	3 737 787 €	3 692 421 €	1 149 266 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	5 550 136 €	7 100 942 €	10 203 294 €	8 695 625 €	6 707 601 €
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC	13 900 €	13 900 €	13 900 €	14 000 €	0 €

27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	480 000 €	0 €	0 €	10 500 €	0 €
454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Total	16 837 885 €	24 838 976 €	20 457 044 €	17 843 464 €	16 010 219 €

Recettes - Investissement					
Chapitre	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	6 351 674 €	4 973 960 €	4 035 306 €	3 013 923 €	1 823 932 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 100 000 €	400 000 €	180 000 €	160 000 €	10 000 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 243 713 €	1 478 420 €	2 112 719 €	2 216 266 €	2 319 995 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 478 000 €	9 371 296 €	480 503 €	320 000 €	320 000 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	5 211 765 €	5 241 232 €	5 071 573 €	3 382 612 €	6 701 755 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	952 632 €	1 287 874 €	2 306 782 €	3 879 392 €	2 302 000 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 100 €	2 057 113 €	6 241 082 €	4 841 271 €	2 492 536 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	0 €	29 080 €	29 080 €	30 000 €	30 000 €
454201 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0 €	0 €	0 €	0 €	10 000 €
Total	16 837 885 €	24 838 976 €	20 457 044 €	17 843 464 €	16 010 219 €

Tableaux synthétiques : Comptes administratifs

Dépenses - Fonctionnement				
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 655 586 €	5 049 496 €	5 633 101 €	5 770 358 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL	13 051 429 €	13 146 084 €	14 013 476 €	14 554 376 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	268 151 €	247 544 €	237 039 €	190 270 €
022 - DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0 €	0 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVEST	0 €	0 €	0 €	0 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	2 511 513 €	2 460 780 €	2 530 206 €	2 547 318 €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	2 589 374 €	2 641 442 €	2 731 268 €	2 068 487 €
66 - CHARGES FINANCIERES	84 681 €	68 276 €	92 000 €	238 505 €
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	406 279 €	152 550 €	137 055 €	29 328 €
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	23 567 015 €	23 766 172 €	25 374 144 €	25 398 643 €

Recettes - Fonctionnement				
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
002 - RESULTAT FONCTION REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	352 011 €	303 402 €	226 797 €	173 182 €
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 213 657 €	1 153 409 €	1 328 555 €	1 309 257 €
70 - PRODUITS DES SERVICES	2 131 233 €	2 137 237 €	2 365 471 €	2 766 043 €
73 - IMPOTS ET TAXES	19 434 818 €	18 817 970 €	18 940 441 €	18 915 882 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	2 906 741 €	4 019 016 €	3 946 323 €	4 970 011 €
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	125 126 €	134 759 €	106 789 €	96 967 €
76 - PRODUITS FINANCIERS	5 322 €	6 927 €	6 540 €	6 795 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	770 310 €	576 066 €	370 575 €	284 506 €
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	26 939 218 €	27 148 785 €	27 291 492 €	28 522 644 €

Dépenses- Investissement				
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
001 - SOLDE INVEST REPORTE	0 €	0 €	0 €	0 €
020 - DEPENSES IMPREVUES	0 €	0 €	0 €	0 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 213 657 €	1 153 409 €	1 328 555 €	1 309 257 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 273 593 €	9 338 708 €	478 190 €	80 591 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	7 148 €	24 038 €	0 €	193 705 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 003 311 €	1 033 770 €	938 270 €	1 082 162 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	196 401 €	186 379 €	138 161 €	238 919 €
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	19 530 €	32 770 €	302 687 €	324 695 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 265 451 €	1 367 347 €	1 674 311 €	3 422 811 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 133 396 €	4 804 369 €	9 198 322 €	6 906 699 €
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC	13 900 €	13 900 €	13 900 €	14 000 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	480 000 €	0 €	0 €	10 500 €

454101 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	9 606 387 €	17 954 691 €	14 072 397 €	13 583 339 €

Recettes - Investissement				
Chapitre	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	0 €	0 €	0 €	0 €
024 - PRODUITS DES CESSIONS	0 €	0 €	0 €	0 €
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	2 511 513 €	2 460 780 €	2 530 206 €	2 547 318 €
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 273 593 €	9 338 708 €	478 190 €	80 591 €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	5 247 400 €	5 194 357 €	5 128 859 €	3 485 664 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	726 634 €	1 020 675 €	1 297 554 €	2 252 870 €
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	500 526 €	429 €	6 215 200 €	1 967 326 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				3 619 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 €	563 €	0 €	115 000 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	108 €	0 €	293 €	4 287 €
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	21 526 €	29 081 €	29 519 €	29 965 €
454201 - OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	10 281 301 €	18 044 593 €	15 679 821 €	10 486 639 €

Conclusion

Le budget de la Commune de Riom pour l'année 2024 s'inscrit dans la continuité du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présenté en décembre dernier. Ce budget témoigne d'une ambition forte en termes de réalisation de projets, ainsi qu'en atteste le niveau d'investissement projeté à hauteur de 9M€ sur 2024 – qui fait suite à un niveau d'investissement de 10M€ sur 2023.

Cette démarche ambitieuse implique une collaboration étroite et un engagement accru des services de la collectivité afin d'assurer la maîtrise des budgets de fonctionnement, condition *sine qua non* pour réaliser les projets d'investissement tout en maintenant un équilibre financier durable.

En outre, la Ville peut continuer de s'appuyer sur ses partenaires institutionnels pour bénéficier d'un soutien financier significatif sur les opérations d'investissement.

Ainsi, ce budget 2024 se veut un subtil équilibre entre la réalisation de projets ambitieux dans le cadre du Plan Plurianuel d'Investissements (PPI) - qui fera l'objet d'un toilettage au printemps - et le développement d'un service public de qualité au service des citoyens.

C'est vers cet équilibre, toujours plus difficile à atteindre dans un contexte contraint par un soutien financier global moindre de l'Etat et les effets de la situation macroéconomique, que sont tournés sur ce nouvel exercice les efforts de la collectivité en termes de gestion et interne et de de prospection d'outils de financement toujours plus innovants.